

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DU BIEN-ÊTRE

DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE

2019



NOTRE MISSION
Toujours mieux satisfaire **la diversité**
des besoins alimentaires
des consommateurs en développant
une coopérative innovante,
créatrice de valeur partagée
et répondant aux aspirations
de nos agriculteurs-adhérents.

SOMMAIRE

P.4 Engagés en faveur de l'agriculture et l'alimentation du bien-être

P.13 Les enjeux sociétaux et environnementaux pour Agrial

P.23 Notre démarche en action

Contribuer à la vie dans l'entreprise et nos territoires

- ▶ Accompagner les agriculteurs dans la réussite de leur métier p.24
- ▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie au travail et le développement de nos collaborateurs p.26
- ▶ Contribuer au dynamisme des territoires ruraux et de la vie locale p.32

Préserver la Terre et le vivant

- ▶ Préserver les ressources naturelles p.34
- ▶ Contribuer à la lutte contre le changement climatique dans nos activités et avec nos adhérents p.38
- ▶ Respecter le vivant et la biodiversité p.44

Proposer une alimentation sûre et saine pour tous

- ▶ Bien nourrir les Hommes p.48
- ▶ Développer les filières de qualité et locales et des modèles agroalimentaires résilients p.52

P.54 Note méthodologique

P.56 Rapport de l'organisme tiers indépendant

ENGAGÉS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DU BIEN-ÊTRE

En 2020, Agrial célèbre son 20^{ème} anniversaire. En 20 ans, nous avons réussi à construire un modèle coopératif pérenne et audacieux, qui a su au fil des années se réinventer pour s'adapter aux mutations du monde qui nous entoure. Le chemin parcouru n'a pas toujours été simple ni évident, mais grâce à l'engagement et au courage des femmes et des hommes qui se sont succédés, nous avons bâti une coopérative solide et authentique, basée sur des valeurs partagées par tous, adhérents et salariés : pérennité, proximité, solidarité et audace.

Même si les défis restent nombreux, notre modèle coopératif, qui favorise une gouvernance participative, est un atout pour agir durablement sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. C'est pourquoi nous accompagnons les agriculteurs au plus près de leurs exploitations dans le développement de pratiques agricoles performantes et durables, nous valorisons leurs productions agricoles au sein de 150 sites de transformation modernes et performants et disposons d'un portefeuille de plus de 50 marques fortes, au cœur du quotidien de millions de consommateurs.

Parmi ces défis, le changement climatique est une réalité évidente et indéniable. Les bouleversements météorologiques, dont l'ampleur et la fréquence ont décuplé au cours des trente dernières années, le rappellent aux agriculteurs chaque année avec plus d'ardeur. Dans le même temps, nous devons trouver de nouvelles solutions pour nourrir une population en croissance rapide et dont les attentes et besoins en matière de consommation évoluent. Les consommateurs, soucieux des enjeux de sécurité alimentaire et environnementaux,

sont désormais beaucoup plus attentifs à leur santé et exigent toujours plus de garanties sur ce qu'ils ont dans leurs assiettes.

Conscients de ces enjeux, nous sommes convaincus de la nécessité de faire évoluer nos pratiques agricoles et industrielles. C'est pourquoi notre responsabilité en tant qu'entreprise coopérative d'envergure internationale est de placer le développement durable au cœur de notre projet d'entreprise et de notre mission : toujours mieux satisfaire la diversité des besoins alimentaires des consommateurs en développant une coopérative innovante, créatrice de valeur partagée et répondant aux aspirations des agriculteurs-adhérents.

Notre démarche de progrès en faveur du développement durable illustre un engagement collectif et transversal en faveur de l'agriculture et de l'alimentation du bien-être à travers 3 piliers :

- ▶ Préserver la Terre et le vivant
- ▶ Contribuer à la vie dans l'entreprise et nos territoires
- ▶ Proposer une alimentation sûre et saine pour tous

En cohérence avec ses valeurs, Agrial soutient et renouvelle son engagement en faveur du Global Compact des Nations Unies et ses dix principes concernant les droits de l'Homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Nous les avons inscrits dans notre Code de conduite que nous partageons avec nos salariés ainsi que nos fournisseurs, partenaires et l'ensemble de nos parties prenantes.


Ludovic SPIERS
Directeur général d'Agrial

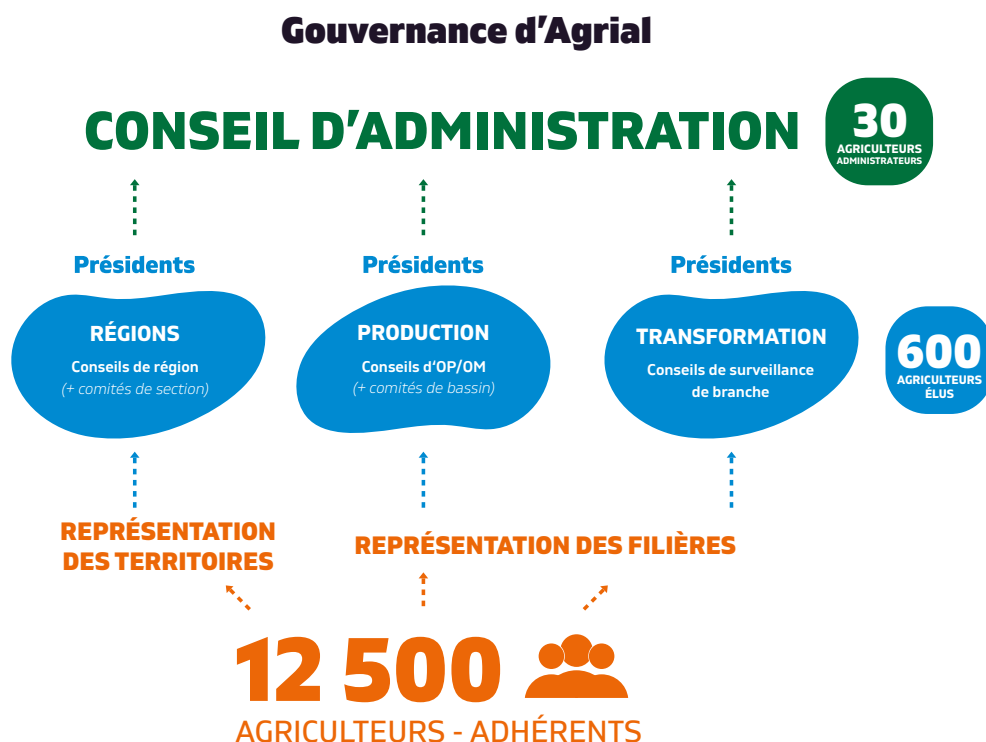

Arnaud DEGOULET
Président d'Agrial



Arnaud Degoulet
Président d'Agrial

Ludovic Spiers
Directeur général d'Agrial

NOTRE GOUVERNANCE ASSOCIEE PROXIMITÉ, PÉRENNITÉ ET EFFICACITÉ



Révision coopérative : un excellent respect des pratiques coopératives pour Agrial

Conformément à ce qui est exigé pour toutes les coopératives, un organisme indépendant a audité les pratiques de gouvernance (révision coopérative) d'Agrial sur plusieurs thématiques :

- ▶ L'organisation de la Coopérative et de ses filiales
- ▶ La conformité du fonctionnement juridique
- ▶ La conformité fiscale
- ▶ Le pacte coopératif
- ▶ La gouvernance

Au-delà de la stratégie économique et financière ou des questions de gestion, le diagnostic posé permet d'interroger le projet d'entreprise, la vision stratégique et politique, l'organisation de la vie

coopérative et ses instances, ainsi que la vitalité démocratique.

Une restitution de l'ensemble de cette analyse a ensuite été réalisée par les auditeurs directement auprès du Conseil d'administration d'Agrial en mars 2019 et a mis en avant une excellente situation de conformité de notre modèle sur chacune des cinq thématiques. La conclusion du rapport est la suivante : « La Coopérative Agrial respecte les principes coopératifs d'un outil collectif au service de l'intérêt général de ses associés coopérateurs, avec une implication forte du Conseil et des équipes de direction dans la gouvernance ».



Conseil d'administration d'Agrial

En tant que coopérative, la gouvernance d'Agrial repose sur le principe démocratique « un Homme = une voix » et s'appuie sur nos valeurs : pérennité, proximité, solidarité, audace. Elle repose sur des échanges permanents et une répartition claire des responsabilités entre les élus et l'équipe de direction.

Présidé par Arnaud Degoulet, le Conseil d'administration est composé d'agriculteurs élus dans l'une des instances de gouvernance de la Coopérative. Le rôle du Conseil est de porter et valider les orientations stratégiques d'Agrial.

Dirigée par Ludovic Spiers, l'équipe de direction propose et décline la stratégie d'Agrial, validée par le Conseil d'administration. Elle est composée de dirigeants salariés de l'entreprise.

La gouvernance d'Agrial vise à conjuguer en permanence efficacité du fonctionnement et proximité avec les agriculteurs-adhérents. Tous nos projets de développement sont évalués en fonction d'une double clé d'analyse – la création de valeur pour les adhérents et la création de valeur pour l'entreprise – et nous veillons à ce que l'ensemble des projets soit équilibré afin de ne jamais perdre de vue l'une ou l'autre de ces dimensions.

Agrial a été pionnière en se dotant depuis son origine d'une organisation matricielle qui accorde une égale représentation entre les territoires et les productions. À côté d'une organisation territoriale dense garantissant la proximité auprès des adhérents d'un point de vue géographique, notre organisation par filières de production nous permet d'assurer une expertise pointue

et une proximité par métiers dans toute leur diversité. Cette dualité se vit également sur le plan opérationnel puisqu'aux côtés des conseils de régions, des conseils d'organisation de producteurs (OP et OM) et des conseils de surveillance de branches se trouvent des directions opérationnelles de régions, d'organisations de productions et de branches.

Chaque adhérent peut prendre des responsabilités dans l'entreprise : nous comptons ainsi plus de 50 instances représentatives dans lesquelles 600 adhérents, élus par leurs pairs, participent à la vie de l'entreprise.

Identifiées comme essentielles à la réussite du projet d'Agrial, l'éthique, les ressources humaines et la RSE bénéficient également d'instances représentatives d'élus qui portent un regard critique sur ces enjeux et les ambitions associées du Groupe.



Comité Exécutif d'Agrial

NOUS CRÉONS DE LA VALEUR DU CHAMP AU CONSOMMATEUR

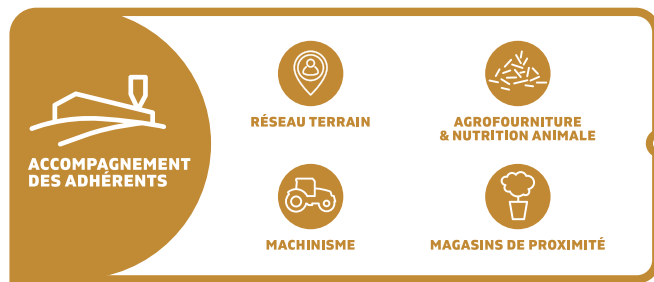
12 500
agriculteurs-
adhérents

22 000
salariés

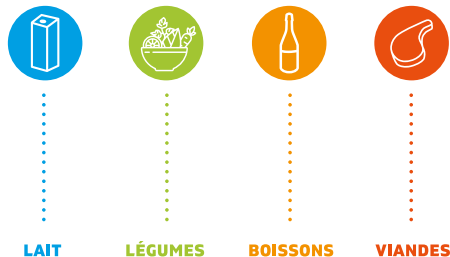
150
sites industriels

280
magasins

II PRODUCTIONS AGRICOLES



4 FILIÈRES DE VALORISATION AGROALIMENTAIRE



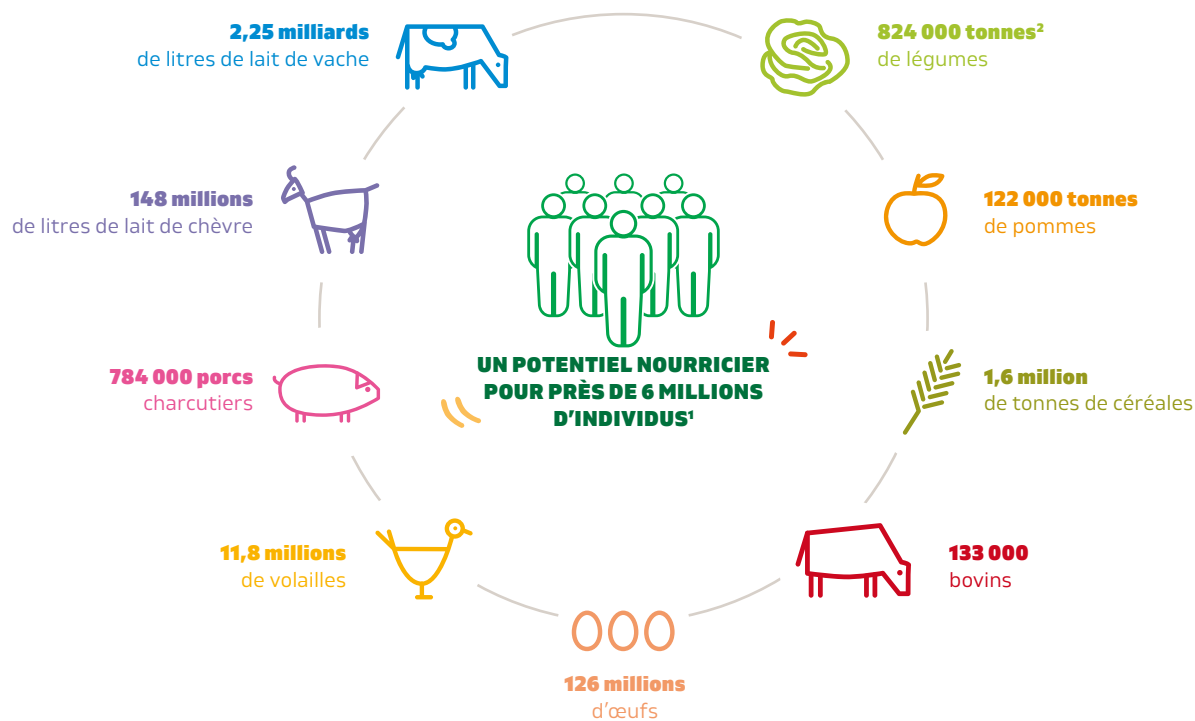
5 TYPES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION



NOS RESSOURCES

Présente de la ferme à la table, la Coopérative Agrial valorise les matières premières agricoles issues des exploitations de ses adhérents et partenaires agriculteurs en fédérant des ressources humaines variées, expertes dans leurs métiers. Pour accompagner les agriculteurs

puis transformer et transporter leurs productions, les branches du Groupe utilisent différentes ressources et intrants. Agrial construit la pérennité de son modèle et de ses outils sur sa structure coopérative.



¹Méthode Perfalim du Céréopa : L'ensemble des productions agricoles commercialisées ou transformées par Agrial couvrent les besoins énergétiques annuels nécessaires à 5,75 millions d'individus par an en tenant compte des apports énergétiques des produits ramenés aux recommandations journalières de la FAO. Agrial a travaillé en 2017 avec le bureau

d'études Cereopa. L'outil comptabilise les volumes nets des produits agricoles valorisables en alimentation humaine transitant par Agrial issus des exploitations des adhérents, des agriculteurs partenaires ou que le Groupe détient en propre.

²Approvisionnement d'adhérents et non adhérents.

NOTRE PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE

Agrial a réalisé 6,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 et 225 millions d'euros d'excédent brut d'exploitation. La valeur créée par les activités du Groupe est partagée avec l'ensemble des parties prenantes, en commençant par nos adhérents, nos salariés et nos fournis-

seurs. Agrial contribue à l'économie locale par les emplois directs et indirects que génèrent ses activités. En tenant compte des effectifs moyens CDI, CDD et intérimaires et de l'emploi moyen par exploitation agricole adhérente de la coopérative, ce sont plus de 45 000 emplois.





LES ENJEUX SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX POUR AGRIAL

LA CONSTRUCTION DE NOTRE DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre analyse des principaux enjeux sociétaux et environnementaux liés à nos activités

Engagés dans des initiatives en faveur du développement durable depuis la création d'Agrial, nous nous sommes attachés depuis 2016 à qualifier plus précisément les enjeux sociétaux et environnementaux liés à nos activités.

Nous avons alors mené un sondage interne auprès de 169 salariés des différents métiers et branches du Groupe afin d'évaluer l'importance dans le futur pour Agrial et pour eux personnellement de 30 enjeux RSE listés dans la loi française Grenelle 2. La cartographie ainsi construite et complétée par une série d'interviews de parties prenantes externes avait constitué notre base de travail pour définir notre démarche de progrès en faveur du développement durable.

En 2017, dans le cadre de la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption, nous avons réalisé une cartographie des risques de corruption et éthiques qui a complété notre analyse des risques et enjeux RSE.

En 2018, nous avons révisé ces principaux enjeux avec des groupes de travail internes incluant les référents RSE et RH des branches d'Agrial et des interviews menées auprès des comités exécutifs et de direction du Groupe sur nos risques de crises. Nous avons également complété la liste des enjeux afin de tenir compte des évolutions réglementaires et des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies que nous nous engageons à respecter.

En 2019, trois années après notre premier sondage, nous avons renouvelé l'exercice afin d'identifier les éventuelles évolutions d'importance des enjeux. 203 participants répartis dans nos branches d'activités se sont exprimés sur l'importance selon eux de 31 enjeux pour Agrial et pour la société en général. Ils ont pu identifier ceux à traiter en priorité lors des trois prochaines années. Les résultats de cette enquête ont conforté les

engagements déjà pris en 2017 et fait remonter encore plus le niveau de priorisation pour Agrial de quelques enjeux comme les déchets, le climat, les emballages, l'agriculture de qualité et locale et la qualité de vie au travail des agriculteurs et des salariés. Quinze thématiques ont ainsi été identifiées comme majeures tant au regard de la nature de nos activités qu'à celui des attentes sociétales.

Ces quinze enjeux sont décrits et associés à nos engagements dans les pages suivantes.

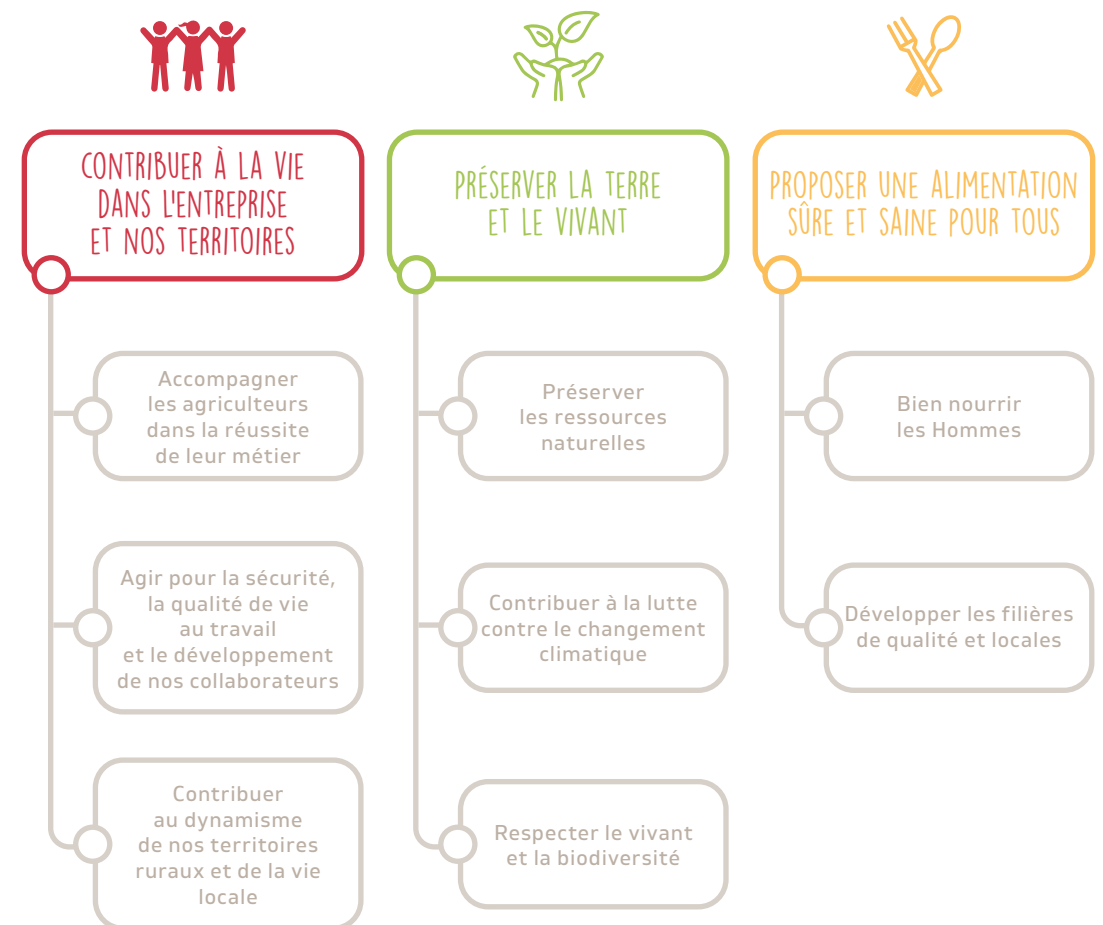
La récurrence de ces travaux nous a permis de réévaluer et confirmer notre démarche et nos plans d'actions présentés dans ce rapport.



Notre démarche en faveur de l'agriculture et l'alimentation du bien-être

Intégrée au plan stratégique Horizon 2025 du Groupe et inscrite dans notre Code de conduite, notre démarche en faveur du développement durable tient compte des principaux enjeux que nous avons identifiés. En 2019, nous avons précisé l'ambition de notre démarche avec notre Conseil d'administration en définissant nos principes pour une agriculture et une alimentation du bien-être, qui favorisent la réussite et le partage de la valeur avec les agriculteurs, le respect de l'environnement et

des animaux et la garantie d'une alimentation saine et savoureuse pour les consommateurs. Nous plaçons cette démarche au cœur de nos engagements RSE, toujours articulés autour de trois piliers : les femmes et les hommes, la Terre et le vivant, et l'alimentation. Notre déclaration de performance extra-financière 2019 présente les actions que nous menons pour atteindre les engagements fixés dans notre démarche.



NOS ENJEUX SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX MAJEURS IDENTIFIÉS

Les enjeux présentés ici ont été identifiés comme majeurs dans nos analyses au regard de la nature de nos activités et des attentes sociétales. Dans le cadre de la réglementation relative à la publication de la déclaration de performance extra-financière, les politiques et indicateurs de progrès que nous avons associés à ces enjeux ont fait l'objet d'une revue de conformité par un organisme tiers indépendant dont le rapport est présenté à la fin de cette déclaration.

N°	ENJEUX*	DESCRIPTION	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE D'AGRIAL	AXES
1	Qualité sanitaire des produits Origine et transparence Composition des produits	Alimentation : Proposer une alimentation sûre et saine	▶ Bien nourrir les Hommes	
2	Qualité nutritionnelle des produits	Alimentation : Améliorer toujours plus la qualité nutritionnelle et les recettes de nos produits (équilibre nutritionnel, naturalité, additifs et auxiliaires)	▶ Bien nourrir les Hommes	
3	Biodiversité Utilisation des engrais et phytosanitaires	Agriculture : Produire plus, mieux et avec moins d'engrais et de produits phytosanitaires, en contribuant à une alimentation de qualité et en préservant la biodiversité et le revenu des agriculteurs.	▶ Respecter le vivant et la biodiversité	
4	Soutien d'agricultures en filières certifiées ou locales	Agriculture : Soutenir les agricultures en filières de qualité certifiées ou biologiques, locales et sur les territoires, développer des modèles agroalimentaires résilients, créateurs de valeur partagée avec nos adhérents et répondant à des attentes spécifiques des consommateurs.	▶ Développer les filières de qualité et locales et des modèles agroalimentaires résilients ▶ Respecter le vivant et la biodiversité	 
5	Qualité de vie au travail des agriculteurs	Agriculture : Contribuer à la qualité de vie des agriculteurs sur les plans économique et social, notamment par la modernisation de notre modèle coopératif, l'accompagnement de nos adhérents et le partage de la valeur créée.	▶ Accompagner les agriculteurs dans la réussite de leur métier ▶ Contribuer au dynamisme de la vie dans nos campagnes ▶ Développer les filières de qualité et locales et des modèles agroalimentaires résilients	 
6	Bien-être animal	Agriculture : Assurer les meilleures conditions d'élevage pour le bien-être des animaux.	▶ Respecter le vivant et la biodiversité	

* Le numéro d'un enjeu n'indique pas son classement en terme d'importance dans l'analyse.

N°	ENJEUX*	DESCRIPTION	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE D'AGRIAL	AXES
7	Lutte contre le changement climatique Ressources énergétiques Utilisation d'emballages et de plastiques	Terre : Lutter contre le changement climatique par la maîtrise de nos consommations d'énergies, d'emballages et de ressources et avec les agriculteurs.	▶ Contribuer à la lutte contre le changement climatique dans nos activités et avec nos adhérents	
8	Gestion des déchets	Terre : Limiter notre utilisation des ressources en luttant contre le gaspillage et maximisant le recyclage et la valorisation de nos déchets.	▶ Préserver les ressources naturelles : lutter contre le gaspillage	
9	Ressource en eau Pollution (eau, air, sol...)	Terre : Préserver l'eau et réduire les pollutions.	▶ Préserver les ressources naturelles : l'eau en quantité et en qualité	
10	Santé, Sécurité & Hygiène au travail	Vie : Garantir la santé, la sécurité et l'hygiène au travail.	▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs	
11	Qualité de vie au travail des salariés	Vie : Préserver la qualité de vie au travail des salariés.	▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs	
12	Diversité	Vie : Soutenir la diversité et lutter contre les discriminations.	▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs	
13	Dialogue social	Vie : Favoriser le dialogue social et préserver la liberté d'association et le droit de négociation collective.	▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs	
14	Droits de l'humain au travail	Vie : Respecter les droits de l'Homme et en faire la promotion auprès de nos fournisseurs et partenaires, lutter contre le travail forcé et le travail des enfants.	▶ Code de conduite ▶ Charte Achats Responsables d'Agrial	
15	Éthique des affaires et lutte contre la corruption	Vie : Promouvoir l'éthique et lutter contre la corruption dans la conduite de nos affaires, avec nos différentes parties prenantes.	▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs ▶ Code de conduite	
	Gouvernance	Vie coopérative et partage de la valeur avec nos adhérents	▶ Gouvernance	



Au fil du présent rapport, la corrélation entre les axes de la démarche de développement durable d'Agrial et les principaux enjeux identifiés sera indiquée dans un cadre prévu à cet effet.

NOS CONTRIBUTIONS AU PACTE MONDIAL ET AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES



NOUS SOUTENONS LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Depuis 2018, Agrial est engagé en faveur de l'initiative de responsabilité sociétale du Pacte mondial des Nations Unies et de ses 10 principes autour des droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

DESCRIPTION DES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL		ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE D'AGRIAL	
1	Soutenir et respecter la protection des droits de l'Homme sur le plan international	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
2	S'assurer de ne pas être complices de violations des droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Charte Achats Responsables d'Agrial 	
3	Respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
4	Agir pour l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
5	Agir pour l'abolition effective du travail des enfants	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
6	Agir pour l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
7	Appliquer l'approche de précaution face aux défis environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Préserver la Terre et le vivant 	
8	Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant Charte Achats Responsables d'Agrial 	
9	Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant Charte Achats Responsables d'Agrial 	
10	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et la corruption	<ul style="list-style-type: none"> Code de conduite d'Agrial Charte Achats Responsables d'Agrial 	



Au fil du présent rapport, la corrélation entre les axes de la démarche de développement durable d'Agrial et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies sera indiquée dans un cadre prévu à cet effet



Nos politiques et plans d'action en faveur du développement durable contribuent également à plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies listés ci-dessous.

DESCRIPTION DES ODD		ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE D'AGRIAL	
	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> Respecter le vivant et la biodiversité Proposer une alimentation sûre et saine pour tous 	
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs Respecter le vivant et la biodiversité 	
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la vie dans l'entreprise et les territoires 	
	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les ressources naturelles : l'eau, en quantité et en qualité 	
	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la lutte contre le changement climatique 	
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs Préserver la Terre et le vivant 	
	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant 	
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour la sécurité, la qualité de vie et le développement de nos collaborateurs 	
	Établir des modes de consommation et de production durables	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant 	
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à la lutte contre le changement climatique 	
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant 	
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la Terre et le vivant 	



Au fil du présent rapport, la corrélation entre les axes de la démarche de développement durable d'Agrial et les objectifs de développement durable des Nations Unies sera indiquée dans un cadre prévu à cet effet

NÔTRE ENGAGEMENT COLLECTIF EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de progrès d'Agrial en faveur du développement durable est inscrite dans le plan stratégique Horizon 2025 du Groupe comme un engagement collectif. Nous mettons en place les dispositifs qui nous permettent d'impliquer le plus grand nombre de nos parties prenantes dans le respect et la promotion des principes et valeurs que nous défendons.

LES ENJEUX :
10, 11, 12, 13, 14, 15

TOUS LES PRINCIPES



Visuels extraits de la communication du Code de conduite d'Agrial déployée dans toutes les filiales du Groupe

Notre Code de conduite partagé avec nos collaborateurs

Le Code de conduite d'Agrial s'adresse à l'ensemble de nos collaborateurs dans toutes nos filiales en France et à l'international. Il rassemble les lignes directrices et principes éthiques que nous nous fixons en matière de prévention de la corruption, de respect des droits de la concurrence, de politiques de dons, conflits d'intérêts, confidentialité... mais aussi vis-à-vis des femmes et des hommes d'Agrial, de nos partenaires et fournisseurs, de nos clients et consommateurs et de la Terre et l'environnement. Il accompagne chacun dans ses prises de décision et présente ces valeurs à nos adhérents et partenaires.

Pour en assurer sa diffusion à tous nos collaborateurs, le Code est traduit dans 7 langues et consultable notamment sur l'intranet MyAgrial et sur le site Internet www.agrial.com. Il est complété par un dispositif d'alerte éthique et de protection des lanceurs d'alerte détaillé sur le site www.agrialopenline.com.

En complément, le Groupe a défini un plan de diffusion interne intégrant son annexion à tous les règlements intérieurs de ses filiales, ainsi qu'une information systématique aux instances de représentation du personnel et/ou aux salariés. La performance de ce plan de diffusion est mesurée par la maximisation du taux de déploiement interne du Code de conduite qui intègre les effectifs moyens des sociétés filiales d'Agrial ayant appliqué le plan de diffusion.

En 2019, le taux s'élevait à 95 %. L'écart de déploiement correspond aux sociétés ayant intégré le Groupe en cours d'année ainsi que des filiales en cours de réorganisation juridique.

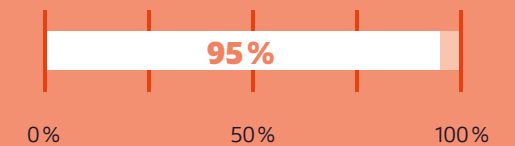
Notre Charte d'Achats Responsables partagée avec nos fournisseurs et partenaires

La responsabilité sociétale d'Agrial dépasse la sphère directe de l'entreprise et nous souhaitons nous assurer que nos partenaires, sous-traitants et fournisseurs partagent nos valeurs. En 2018, nous avons publié notre Charte d'Achats Responsables qui reprend les principes de notre Code de conduite et du Pacte mondial des Nations Unies. Son déploiement auprès des fournisseurs du Groupe et de nos branches sera progressif d'ici à 2025. Nous avons commencé notre plan de déploiement auprès de nos principaux fournisseurs hors matières premières.

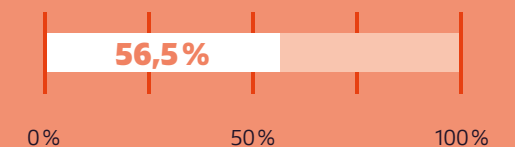
Au nombre de 669, ils représentent 50 % de nos achats hors matières premières, dont les principaux postes sont le transport, l'emballage, l'industrie, les équipements, les frais généraux, l'énergie, les consommables chimiques. À fin 2019, dans la poursuite de la dynamique engagée en 2018, 378 d'entre eux étaient signataires de notre Charte d'Achats Responsables ou équivalents (codes de conduite et Charte d'Achats Responsables propres, engagements au Pacte mondial des Nations Unies...), soit 56,5 %.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

TAUX DE DÉPLOIEMENT INTERNE DU CODE DE CONDUITE D'AGRIAL 2019



PART DE NOS PRINCIPAUX FOURNISSEURS HORS MATIÈRES PREMIÈRES ADHÉRANT À LA CHARTE AGRIAL OU ÉQUIVALENTS





NOTRE DÉMARCHE EN ACTION



Accompagner les agriculteurs dans la réussite de leur métier

LES ENJEUX : 5, 11



Permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier et de pérenniser leurs systèmes d'exploitation est essentiel au projet d'Agrial. En tant que coopérative, Agrial mutualise les outils et moyens agricoles et agroalimentaires visant à valoriser les productions des agriculteurs. Au-delà de la commercialisation de leur production, Agrial propose un accompagnement technico-économique à tous ses adhérents et se donne pour mission d'assurer une gouvernance coopérative à taille humaine et un partage équitable de la valeur créée.

Moderniser et dynamiser la vie coopérative

Dans le modèle coopératif d'Agrial, chaque adhérent représente une voix de vote et est invité à s'exprimer sur la gestion de l'entreprise. Ce fonctionnement démocratique d'Agrial est caractérisé par :

- ▶ un mode de détention du capital par les agriculteurs adhérents, qui privilégie la réflexion et l'action à long terme en vue de valoriser de manière pérenne leurs productions,
- ▶ une gouvernance qui place l'adhérent au centre des décisions, grâce à des processus électifs décentralisés et démocratiques lui permettant d'être représenté au niveau de son territoire et de ses métiers,
- ▶ un accompagnement des adhérents par la Coopérative vers une agriculture toujours plus responsable, performante et pérenne.

Dans le cadre du premier axe du plan stratégique Horizon 2025 portant sur la modernisation du projet coopératif, le projet Globe a été lancé en 2019 pour redynamiser

l'organisation de la Coopérative vers plus d'efficacité pour les adhérents. Il vise à développer la transversalité, l'animation de la vie coopérative et les activités au service des adhérents en préservant l'ancrage territorial et la proximité de la Coopérative avec les agriculteurs.

Adoptée en Assemblée générale d'Agrial, cette nouvelle organisation confère aux conseillers un rôle clé pour chaque adhérent, en extrême proximité et au quotidien. Elle préserve les opportunités de rencontres entre les adhérents et les élus et dirigeants de la Coopérative, qu'elles soient statutaires (assemblées générales, assemblées de section ou de métier, conseils), ou informelles (réunions locales, « Bout de champ »).

Pour renforcer son dispositif de gouvernance, Agrial a également poursuivi son programme Idéal de formation de ses 600 élus. Avec plusieurs sessions sur la gouvernance, la stratégie, la gestion financière, la prise de parole ou encore les enjeux et tendances sociétales, le programme vise à renforcer les élus dans leur mission au sein de la Coopérative. Depuis son lancement en 2018, plus de 320 élus ont ainsi été formés.

Assurer le juste partage de la valeur créée

Le modèle de redistribution du résultat d'Agrial aux adhérents permet de partager la valeur créée entre tous les adhérents par une redistribution calculée pour partie sur la base des bénéfices des filières dans lesquelles chaque adhérent est engagé, et pour autre partie, au titre du résultat net consolidé du Groupe. En 2019, 15,6 millions d'euros ont ainsi été redistribués aux adhérents au titre de l'exercice 2018, soit 27% du résultat net.

Agir en faveur de la pérennité des exploitations

Agrial propose à ses adhérents des solutions pour optimiser la gestion technico-économique (GTE) de leurs exploitations. Souvent corrélées ou complémentaires d'outils d'aide techniques présentés dans d'autres chapitres de ce rapport, les solutions de GTE permettent aux agriculteurs d'obtenir plus simplement des indicateurs de gestion de leurs exploitations et de se comparer à leurs pairs dans une démarche de progrès.

Parmi elles, le Lactorial dans le lait permet à l'agriculteur de suivre et optimiser des indicateurs technico-économiques. L'outil a fait l'objet de développements par Agrial en 2019 pour en améliorer l'ergonomie, l'automatisation et l'utilisation. Chaque filière utilise un outil propre à ses spécificités, comme cela est présenté dans le tableau ci-contre.

En complément, la Coopérative propose depuis 2017 une offre de conseil stratégique s'appuyant sur une analyse globale de l'exploitation et des projets de l'agriculteur. En parallèle, le service propose de réaliser des audits globaux des exploitations sur demande des adhérents.

En tant qu'organisme de formation, Agrial propose également des formations à ses adhérents dans ses différentes filières et poursuit le renforcement de son offre digitale aux adhérents en complément de son réseau physique, axe fort du projet Globe. La Coopérative multiplie les outils d'information et de formation digitaux sur son site internet dédié aux adhérents. En 2019, 40 nouvelles vidéos ont été postées sur le site ce qui porte à 145 le nombre total de vidéos et tutoriels partagés par Agrial avec les adhérents depuis 2018.

Accompagner les jeunes agriculteurs

Le soutien aux nouvelles générations est aussi essentiel à la pérennisation des exploitations agricoles. Depuis 2001, la Coopérative propose un programme d'accompagnement à ses jeunes adhérents, Agriboost, pour les encourager dans leur installation. Il inclut un dispositif d'accueil et découverte de la Coopérative, des formations, des groupes d'échanges, des voyages d'études, des aides financières pour aider chaque jeune adhérent à constituer son capital social et un appui technico-économique. Chaque filière de la Coopérative complète ce dispositif de mesures spécifiques. En 2019, 1 471 jeunes adhérents en étaient bénéficiaires, dont 490 qui ont rejoint le dispositif en cours d'année.



NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

PLUS DE 300
CONSEILLERS ET EXPERTS

accompagnent les adhérents ou développent des solutions

15,6 MILLIONS D'EUROS

redistribués aux adhérents en 2019 au titre de l'exercice 2018

PLUS DE 320 ÉLUS D'AGRIAL

formés dans le cadre du programme Idéal depuis 2018, soit plus de 50 % des élus

490 JEUNES AGRICULTEURS

ont rejoint le plan Jeunes Agriboost en 2019 soit près de 4 200 bénéficiaires du plan depuis 2001

145 VIDÉOS ET TUTORIELS

postés sur l'extranet adhérents depuis 2018

Nombre d'adhérents bénéficiaires d'un outil de gestion technico-économique prescrit par Agrial en 2019

Filière	Outil	Bénéficiaires	Evolution vs 2018
Lait de vache	Lactorial	460	+1 %
Lait de chèvre	€coliser	47	+12 %
Bovins	GTT	35	+35 %
Porcs	GTT GTE	100 240	= =
Volailles	GTT	168	-1 %
Œufs	GTT	47	+20 %
Grandes cultures	Cultural	139	x 2,5



Agir pour la sécurité, la qualité de vie au travail et le développement de nos collaborateurs



LES ENJEUX :
10, 11, 12, 13, 14, 15



LES PRINCIPES :
1, 2, 3, 4, 5, 6



Une condition essentielle de la réussite du plan stratégique Horizon 2025 d'Agrial repose sur notre capacité à attirer et retenir les talents dans nos activités. Parmi les leviers possibles pour y contribuer, les enjeux sociaux et sociétaux comme la sécurité, la qualité de vie au travail, la diversité ou encore le développement de nos collaborateurs ont été identifiés et sont pris en compte dans les ambitions et plans d'action poursuivis par Agrial et ses branches.

Garantir la santé et la sécurité au travail

Agrial place la santé et la sécurité au travail de ses collaborateurs au cœur de ses enjeux stratégiques. Le Groupe s'est fixé l'objectif de réduire le nombre d'accidents au travail de ses salariés pour atteindre un taux de fréquence des accidents avec arrêt de 10 en 2025, chacune des branches définissant sa propre trajectoire concourant à l'objectif consolidé. Elles se sont dotées de programmes de prévention portant sur les principaux types de risques identifiés et déploient l'outil de visite comportementale de sécurité sur les sites de production pour évaluer les comportements à risque en environnement industriel notamment.

Les branches suivent le nombre d'accidents en intégrant les salariés en CDI et CDD, ainsi que les intérimaires et également leur taux de gravité. Chaque accident fait l'objet d'une enquête et d'une fiche de renseignement. Certaines branches ont commencé à suivre et documenter de la même manière les presque accidents, événements sans conséquence mais qui auraient pu créer un accident.

Tous ces éléments sont partagés avec les équipes dans une démarche de prévention et d'amélioration continue. À ce titre, les événements de sensibilisation à la sécurité ont été multipliés en 2019 et le seront encore en 2020 (voir encadré).

Plusieurs journées « Sécurité » organisées dans les branches d'Agrial en 2019

Partout dans le Groupe, des événements de sensibilisation à la sécurité sont organisés chaque année afin de rappeler les risques, les bonnes pratiques et l'importance des comportements vigilants et responsables à adopter. En 2019, 20 000 salariés ont ainsi participé à des animations sur la sécurité organisées par les branches à l'occasion de journées ou semaines de la sécurité.

Les Safety Days de la branche Lait, par exemple, se sont tenus en septembre sur l'ensemble de ses sites, en France et à l'étranger, proposant des activités de prévention à tous les niveaux, avec un focus particulier sur la sécurité routière. En 2019, la branche Lait a diminué de 25% le nombre d'accidents de travail des salariés et intérimaires avec arrêt par rapport à l'année précédente.

La semaine « Santé et Sécurité au travail : Safety & You » de la branche Légumes et Fruits frais a également mobilisé les 13 000 collaborateurs sur les gestes de prévention, et mis l'accent sur les risques associés aux engins roulants. Depuis 2015, le nombre d'accidents dans la branche a été divisé par 4 grâce à une forte mobilisation sur le terrain.

En juin, plus de 3000 salariés de la branche Agricole ont aussi participé à une journée de mobilisation autour de la sécurité au travail organisée sur tous les sites de l'activité.



En 2019, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt du Groupe était de 27,69 pour les salariés en CDI et CDD en France. La méthode de suivi du taux de fréquence sera élargie en 2020 de manière à tenir compte des activités du Groupe en France et à l'international, et à intégrer les intérimaires.

Accompagner le développement personnel et professionnel et la qualité de vie au travail

Cette ambition inclut différents enjeux adressés au travers d'initiatives transversales ou spécifiques aux branches.

► Accéder à la formation

L'accès à la formation est proposé aux collaborateurs. En France, compte-tenu des évolutions réglementaires, le Groupe se donne pour objectif de former au moins deux tiers de ses salariés en CDI ou CDD chaque année. En 2019, 7 922 personnes ont ainsi été formées soit 71,9 % des effectifs moyens. Ensemble, ils ont reçu 119 257 heures de formation représentant 1,74 % de la masse salariale.

Une démarche de formation transversale a été particulièrement dynamique en 2019 sur le « LEAN Management ». Initiée depuis 2018 dans toutes les branches, il s'agit d'une méthode de management qui vise l'amélioration des performances et la recherche des conditions idéales de fonctionnement de l'entreprise par l'implication de tous les salariés. En plus de réduire les gaspillages et d'améliorer la performance, elle favorise une dynamique d'équipe, le management participatif et la sécurité au travail dans les organisations.

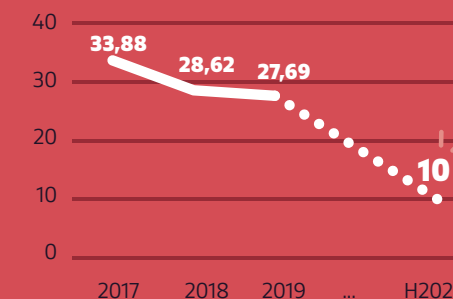
Dans la branche Boissons, depuis 2018, l'ensemble des managers a été formé, du Comité de direction jusqu'aux responsables de service, à la démarche LEAN, soit 48 personnes.

La branche Viandes déploie les principes et outils de l'excellence opérationnelle en formalisant les projets sous forme de projets A3, de management visuel de la performance et de chantiers 5S. Tous les sites ont lancé des chantiers 5S en 2019 qui se poursuivront en 2020. Ces chantiers permettent d'améliorer les conditions de travail et la sécurité dans les ateliers. Certains sites ont également commencé le déploiement de points de communication en production dont l'objectif est de permettre un meilleur échange entre les opérateurs et leurs managers de proximité. Ces outils se déploient aussi au niveau de l'encadrement, l'objectif étant de visualiser et prioriser les actions de résolution des problèmes.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

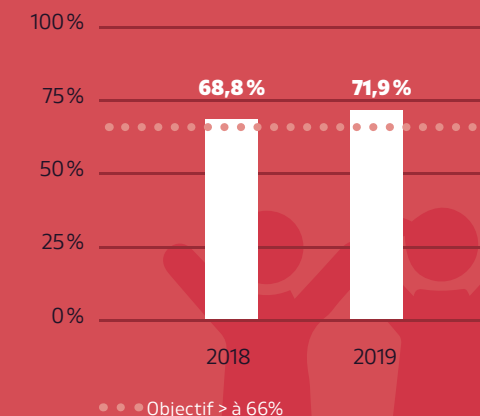
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRÊT

Effectif moyen CDI-CDD en France



TAUX DE FORMATION

Effectif moyen CDI-CDD en France





CONTRIBUER À LA VIE DANS L'ENTREPRISE ET NOS TERRITOIRES

La branche Agricole a également déployé la formation au « LEAN Management ». Au total 189 personnes ont suivi une initiation LEAN Office en 2019. 10 personnes ont obtenu la certification Green Belt Manufacturing et 15, la certification Green Belt Office. Une nouvelle session de formation de 16 personnes à la certification Green Belt Manufacturing a démarré en décembre.



Guillaume Dumiot,
Directeur du Pôle Semences
d'Agrial sur la formation
du LEAN management

“En dehors des outils pratiques et terrain du LEAN, la formation m'a conforté dans ma posture managériale: communicative, consultative, implicite et responsabilisante.

Nos collaborateurs sur le terrain et dans les bureaux sont les experts métiers, disposant des meilleures solutions face à leurs difficultés rencontrées au quotidien. Avec mes responsables, nous nous appliquons à animer et piloter la démarche LEAN afin d'apporter le soutien temporel, organisationnel et, si besoin, matériel, pour le bon avancement des projets Amélioration Continue (AmCo) du Pôle Semences.

La ritualisation des temps d'échanges et de suivi, couplée au management visuel de la performance, ont été alors mis en place au sein de l'ensemble des stations de semences, avec les points POP (Point Opérationnel de Performance) journaliers et/ou hebdomadaires, les projets d'activité en « fil rouge », les réunions opérationnelles de quinzaine, le Comité de Pilotage mensuel du Pôle et les rencontres annuelles du personnel animées en atelier de réflexion. Cette nouvelle démarche est un changement qui porte déjà ses fruits au niveau de nos indicateurs de sécurité et de performances. Tous AmCo !”



► Proposer des outils de communication internes



Depuis octobre 2018, plus de 6 500 collaborateurs du Groupe, en France, Espagne et Royaume-Uni, peuvent accéder à MyAgrial, le nouveau portail intranet d'Agrial.

Fruit de 10 mois de travail et de collaboration entre les différentes équipes des branches et du Groupe, cette plateforme digitale est un pas important vers une communication transversale et une culture commune à l'ensemble de l'entreprise.

Chacun peut ainsi bénéficier du même niveau d'information en complément des dispositifs de communication existants dans les différentes branches, qu'ils soient sur papier, par mail ou sur les écrans des salles de pause. MyAgrial propose ainsi toutes les informations structurelles, organisationnelles, un annuaire, les documents utiles mais aussi des actualités du Groupe et des branches. MyAgrial constitue également le moyen d'accélérer la digitalisation des modes de travail en facilitant le déploiement d'outils collaboratifs digitaux communs.

En parallèle, la bourse interne à l'emploi MyAgrial JobBooster est, depuis avril 2019, proposée sur la plateforme digitale dans le groupe. Elle donne accès aux collaborateurs à l'ensemble des offres d'emploi et postes disponibles dans les différentes branches du Groupe afin de favoriser la mobilité interne.



Environ 200 offres d'emploi y sont régulièrement publiées. Ce nouvel outil permet ainsi aux collaborateurs d'être acteur de leur carrière en bénéficiant d'une procédure de candidature simplifiée en ligne. 14 700 collaborateurs ont aujourd'hui accès à cette bourse à l'emploi :

- en France, ceux des branches Agricole, Boissons, Lait et Légumes et Fruits frais (la branche Viandes ouvrira le dispositif à ses collaborateurs début 2020).
- ceux de la branche Légumes et Fruits frais, aux Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Espagne et Portugal ;
- ceux de la branche Lait, en Belgique, Espagne et Italie.

Construire les bases de la qualité de vie au travail

Depuis 2017, les branches ont initié différentes démarches afin d'évaluer le niveau et les critères de qualité de vie au travail dans leur périmètre, ceci avant de définir des plans de progrès en la matière. C'est le cas notamment de certaines filiales ou unités des branches Lait et Légumes et Fruits frais.

En parallèle, en 2019, Agrial a souhaité connaître le nombre d'enquêtes de climat social réalisées depuis 3 ans et les effectifs couverts par ces enquêtes. Les résultats de ces études doivent faire l'objet d'une analyse et de la mise en œuvre d'un plan de progrès si nécessaire. Cet indicateur, nouveau pour Agrial, sera fiabilisé en 2020.

Des dispositifs pour rendre l'entreprise plus attractive

En 2013, le Groupe Agrial a créé un Fonds Commun de Placement Entreprise (F.C.P.E.) : « Agrial Épargne Salariale » pouvant être intégré dans les Plans d'Épargne Entreprise (P.E.E.) de ses filiales françaises. Ce fonds est constitué, en très grande partie, d'obligations émises par Agrial et rémunérées au-dessus du marché monétaire (taux du Livret A + 2 points). Il permet aux collaborateurs d'Agrial de se constituer une épargne salariale stable, bien rémunérée, fondée sur les titres de l'entreprise en y versant la participation, l'intéressement ou en y faisant des versements volontaires. Les entreprises des branches Agricole, Légumes et Fruits frais et Lait ont mis en place ce fonds.

Autre initiative pour attirer les talents dans l'entreprise, celle de la branche Viandes en partenariat avec l'IFRIA et la Région Bretagne. Ces derniers ont initié une campagne d'attractivité destinée à valoriser l'image de l'industrie agroalimentaire en Bretagne. Ce projet intègre notamment la mise en place d'une application en vidéo 360° de présentation des métiers et des filières de l'industrie alimentaire dont l'objectif est de communiquer auprès de tous les publics (Pôle Emploi, missions locales, groupes en pré-apprentissage, sites internet, public en reconversion professionnelle...) et verra le jour en 2020. Dans le cadre de ce partenariat, un tournage a été réalisé en octobre 2019 au sein de la Société BRIENT pour présenter nos environnements de travail et nos métiers.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

Jean-Noël Le Carpentier
Directeur général
de Créaline
sur la qualité de vie au
travail : la démarche
HAPPY de Créaline



“En 2018, nous avons lancé HAPPY, une démarche de consultation de tous les salariés sur la qualité de vie au travail chez Créaline.

Il n'est pas courant de donner la parole à 100% de ses salariés, lesquels ont pu confier lors d'entretiens confidentiels en tête à tête leurs attentes et leurs ressentis à un cabinet spécialisé. Je retiens de cette consultation que les salariés sont très attachés à l'entreprise, à son projet social et sociétal. Ils souhaitent aussi que la communication interne soit renforcée. La démarche se poursuivra en 2020 et témoigne de la volonté à tous de continuer à progresser.

Des actions ont été mises en œuvre pour mieux se connaître, pour travailler ensemble, mieux communiquer en interne et renforcer les moments de convivialité : venue d'un Food truck, concours de pronostics, petits déjeuners, développement de la culture de gestion de projet, formation au management, réalisation d'une vidéo sécurité impliquant l'ensemble des équipes, développement du tutorat...

Chez Créaline, nous sommes persuadés que la performance durable d'une entreprise a pour fondation le bien-être au travail et le sens donné à nos missions respectives. C'est une démarche de long terme et un « Pacte » avec les équipes : « faire de Créaline une entreprise dans laquelle il fait bon travailler ». HAPPY, c'est notre contribution à faire vivre les valeurs du Groupe Agrial au sein de Créaline.”



CONTRIBUER À LA VIE DANS L'ENTREPRISE ET NOS TERRITOIRES

Globalement, Agrial est aussi très attentif au renouvellement des générations et à l'intégration des jeunes dans le monde de l'entreprise. En plus de participer à des forums et événements avec des écoles, le Groupe favorise l'emploi d'étudiants en contrats de formation. En 2019, 200 collaborateurs ont ainsi été accueillis dans nos activités en France, soit 1,7 % des effectifs inscrits.

Soutenir la diversité et lutter contre les discriminations

Agrial s'efforce de traiter équitablement ses salariés et de lutter contre les discriminations, que ce soit en matière de développement personnel que de rémunération. Pour s'en assurer, le Groupe suit, au-delà de la répartition femmes/hommes des effectifs, différents indicateurs comme l'égalité d'accès à la formation pour les femmes et les hommes ou encore la part des effectifs en situation de handicap.

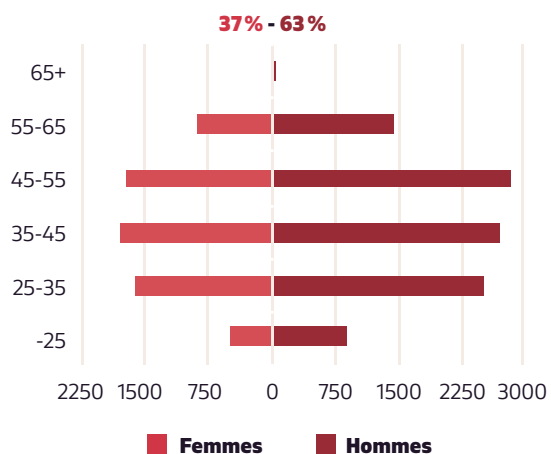
Depuis mars 2019, en France, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent publier leur index d'égalité femmes-hommes. Il s'agit d'attribuer une note globale sur 100, fondée sur 5 critères établis par la loi (écart de rémunération femmes-hommes, écart dans les augmentations annuelles et dans les promotions, au retour de congé maternité et la présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise). Cette obligation a été étendue, en septembre 2019, aux entreprises de plus de 250 salariés. Elle le sera aux entreprises de 50 à 250 salariés, au 1er mars 2020. Cet index a paru une base intéressante pour mesurer l'égalité femmes-hommes. Les index des entreprises françaises du Groupe concernées seront ainsi, à compter de 2020, consolidés mensuellement, ce qui permettra de piloter les écarts au cours de l'année.

Par ailleurs, en matière de handicap, les branches accueillent les salariés en situation de handicap avec la mise en place d'ateliers et de postes adaptés. À fin 2019, 4,08 % des effectifs inscrits en France étaient en situation de handicap et Agrial se donne pour objectif d'augmenter de 10 % cette proportion à horizon 2025.

Engagée dans cette dynamique depuis plusieurs années, la branche Lait a poursuivi en 2019 la finalisation de son accord handicap. Celui-ci prévoit de travailler sur les conditions d'accueil des salariés en situation de handicap et sur la sensibilisation des équipes et de l'encadrement à l'insertion de ces mêmes collaborateurs (voir encadré). En 2019, elle employait 4,94 % de salariés en situation de handicap en France.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE

inscrits par âge et par sexe



Favoriser le dialogue social et préserver la liberté d'association et le droit à la négociation collective

Pour renforcer son attractivité, Agrial pratique une gestion responsable et équitable des ressources humaines, en ligne avec ses valeurs fondamentales. Ainsi, le Groupe a défini, au sein de son Code de conduite, les principes qu'elle entend respecter dans chacune de ses branches d'activités. Il s'engage notamment à respecter les législations sociales communautaires et nationales et les conventions collectives de chaque pays où il exerce ses activités.

De même, le Groupe s'engage à lutter contre le travail et l'exploitation des enfants et contre toute forme de travail forcé, à interdire toute discrimination fondée sur l'origine, l'âge, le sexe, les handicaps, les engagements syndicaux ou religieux et, de manière plus générale, à respecter les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Afin de vérifier la bonne application de ces principes, Agrial suit le pourcentage de ses effectifs inscrits, hors intérimaires, couverts par une instance de représentation du personnel. En France, il a augmenté en 2019 et atteint 98,9 %. Depuis cette année, nous le regardons également dans les filiales hors France. À l'échelle du Groupe, en 2019, il est de 79 %.

Les normes et conventions étant différentes d'un pays à un autre, le Groupe regarde également depuis 2019 le nombre d'audits sociaux réalisés depuis 3 ans dans ses filiales et les effectifs couverts par ces derniers. Cet indicateur, nouveau pour Agrial, sera fiabilisé en 2020.

Démarche Handicap d'Eurial : Un jour, Un métier en action

Les collaborateurs de la branche Lait se sont mobilisés pour accueillir le temps d'une journée des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi. Ce dispositif leur permet de découvrir un secteur d'activités et un métier, de confirmer un projet professionnel et de postuler.

Ces temps d'échange et de partage ont mobilisé sur 4 sites, 16 collaborateurs qui ont accueilli 13 stagiaires en situation de handicap pour leur faire découvrir leurs métiers (opérateur emballage, standardiste, pilote étiqueteuse, maintenance industrielle ... et bien d'autres). Les tuteurs ont été ravis de partager leur expérience et ont invité les demandeurs d'emploi à revenir vers eux s'ils souhaitaient postuler.

Les stagiaires ont apprécié l'accueil réservé sur les sites et la qualité des échanges au cours de ces journées. Certains ont repris contact avec leur site d'accueil pour déposer leur candidature et obtenir un entretien de recrutement.

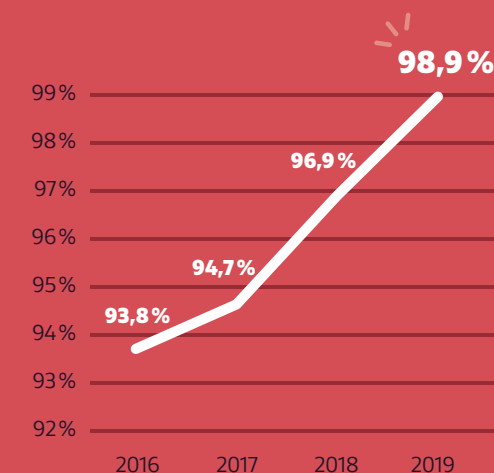


NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

4,08 %

des effectifs inscrits en situation de handicap
Objectif : +10 % en 2025

EFFECTIFS INSCRITS EN FRANCE BÉNÉFICIAIRES D'UNE INSTANCE REPRÉSENTATIVE DU PERSONNEL





Contribuer au dynamisme des territoires ruraux et de la vie locale



LES ENJEUX : 5

La démarche sociétale de Van Oers en Afrique participe à l'essor économique local

Dans le cadre de sa démarche sociétale en faveur des communautés voisines de ses activités en Afrique, Van Oers Sénégal, filiale de la branche Légumes et Fruits frais d'Agrial, a financé et inauguré, en mai 2019, un marché couvert dans le village de Diass à l'ouest du pays. Cette construction offre aux femmes du village, et de ses alentours, un endroit sûr et propre pour vendre des produits frais à la population locale. Précédemment, le marché était organisé en bordure de route ou dans les rues du village.

Plusieurs commerçantes sont également salariées de Van Oers. À la basse saison, elles sont fières de vendre les produits locaux et ainsi compléter leur revenu.



Agrial développe des activités variées de la vente d'équipements et d'agrofournitures aux agriculteurs à la transformation et la logistique de produits agroalimentaires. Ses sites installés au plus près de ses 12 500 agriculteurs-adhérents ou de ses bassins de production lui confèrent un ancrage territorial, particulièrement en zone rurale. Contribuer au dynamisme des territoires ruraux et à la vie locale, là où le Groupe développe ses activités, est un axe important de sa démarche de responsabilité sociétale. Pour cela, Agrial a défini le cadre de ses actions de mécénats et partenariats dans une politique qui s'articule autour de 3 axes qui prolongent ses engagements RSE :

- ▶ Contribuer à la vie des territoires sur lesquels le Groupe est implanté.
- ▶ Contribuer à la préservation de la Terre et du vivant et au développement d'une agriculture durable.
- ▶ Contribuer à la promotion d'une alimentation saine et à l'excellence médicale.

Contribuer à la vie des territoires sur lesquels le Groupe est implanté

Agrial contribue au maintien de 47 000 emplois soit directement salariés ou intérimaires de l'entreprise, soit des exploitations agricoles de ses adhérents. Vu l'implantation de ses activités, le Groupe soutient particulièrement l'emploi en zone rurale. En France, par exemple, 81 % des effectifs moyens d'Agrial travaillent dans des villes de moins de 10 000 habitants.

L'impact d'Agrial sur la vie des territoires va plus loin, par la diversité des initiatives de ses entités locales en soutien à différents organismes comme des écoles, des clubs sportifs, des événements locaux, voire aux investissements d'infrastructures socio-économiques.

En Afrique, la filiale de la branche Légumes et Fruits frais est particulièrement engagée auprès des communautés locales au travail de sa politique de RSE, et contribue au maintien et à la construction d'écoles, de centres de santé ou encore d'autres infrastructures qui bénéficient aux salariés, à leurs familles et à la vie locale en général (voir exemple en encadré).

Les dons alimentaires sont une autre forme de contribution d'Agrial et de ses filiales à la vie locale. Partout dans le Groupe, les dons à des associations caritatives de lutte contre la précarité alimentaire sont fréquents, en cohérence avec la nature même de nos activités.

Fruits, salades, purées, soupe, produits laitiers, jus et compotes sont autant de denrées distribuées à des acteurs locaux dans un esprit de proximité. En 2019, 832 tonnes de produits ont ainsi été données par nos différentes branches d'activités.

Contribuer à la préservation de la Terre et du vivant et au développement d'une agriculture durable

Depuis sa création, Agrial entretient des relations étroites avec les organisations professionnelles agricoles (OPA) : chambres d'agriculture, syndicalisme agricole, fédérations professionnelles, La Coopération Agricole... tant au travers des mandats exercés par les administrateurs et élus de la Coopérative, que par des soutiens financiers ou matériels à l'organisation de journées, animations, conventions et autres événements territoriaux animés par ces OPA.

En complément, Agrial soutient, depuis plusieurs années, des associations qui favorisent l'insertion des personnes en difficulté, notamment dans les métiers agricoles, comme Agridif dans le Calvados et dans une autre mesure, AFDI (Agriculteurs Français pour le Développement International). En 2019, l'association a poursuivi son programme d'accompagnement des mini-laiteries au Burkina Faso avec le soutien d'Agrial et l'engagement volontaire de plusieurs élus de la Coopérative. Agrial soutient également les écoles et établissements d'enseignement ou de recherche, soit au travers de mécénat de compétences, soit dans le cadre de partenariats de recherche comme avec l'INRA ou le CEA.

Agrial est par ailleurs co-fondateur d'Agri'Up, un pôle d'accompagnement des start-ups de l'agriculture connectée basé à Caen, en partenariat avec CA Normandie, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie et le pôle TES.

Contribuer à la promotion d'une alimentation saine et à l'excellence médicale

En 2019, les initiatives de courses solidaires au profit de causes variées comme le handicap, l'enfance hospitalisée ou la recherche médicale se sont multipliées. Par exemple, Agrial a reconduit son engagement en faveur de la fondation Nominoe du centre hospitalier de Rennes.

Afin d'expliquer leurs métiers et le rôle de leurs produits dans une alimentation saine, certaines filiales d'Agrial organisent des journées portes ouvertes sur leurs sites. Ainsi, chaque année la laiterie de Cesson-Sévigné accueille le public afin de présenter le circuit du lait de la ferme à la brique de lait, ses atouts et sa place dans notre équilibre alimentaire.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

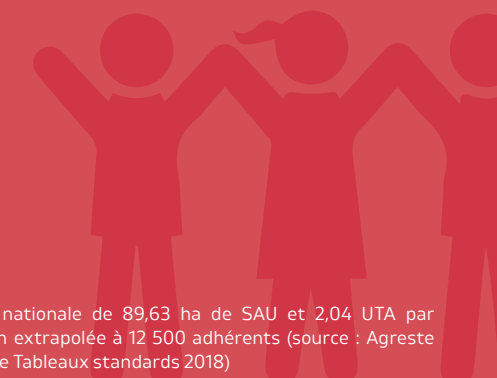
1,1 MILLION D'HECTARES DE SURFACES AGRICOLES¹

entretenus par les adhérents de la Coopérative

47 000
emplois générés¹

81 %
des effectifs moyens employés en zone rurale² en France

832 TONNES
de produits distribués sous forme de dons alimentaires



¹ Moyenne nationale de 89,63 ha de SAU et 2,04 UTA par exploitation extrapolée à 12 500 adhérents (source : Agreste RICA France Tableaux standards 2018)

² Communes de moins de 10 000 habitants, base recensement INSEE 2017



Préserver les ressources naturelles



LES ENJEUX : 8, 9



LES PRINCIPES : 7, 8, 9



Des exploitations agricoles aux sites de transformation d'Agrial, les branches d'activité du Groupe ont mis en place des plans ambitieux de lutte contre les gaspillages. Eau, matières premières, énergie... sont autant de ressources nécessaires à la conduite des activités du Groupe et dont chacun cherche à optimiser l'utilisation dans une perspective de performance à la fois économique et environnementale.

Préserver l'eau en quantité et en qualité

L'eau est utilisée à différents niveaux de la chaîne de valeur du Groupe, de l'irrigation des cultures au nettoyage des produits et outils de transformation. Agrial s'attache à en réduire sa consommation et en préserver la qualité, particulièrement à l'issue de son utilisation dans les sites de transformation ou conditionnement du Groupe.

► Diminuer nos consommations d'eau

Le Groupe s'est fixé l'objectif de réduire de 10 % ses consommations d'eau par volumes de produits à horizon 2025 par rapport à 2016, hors eau utilisée dans les recettes. Sans programme uniformisé défini à ce jour, chaque branche du Groupe dispose de plans d'action propres pour optimiser ses utilisations de l'eau dans ses processus et en limiter les impacts.

En 2019, les consommations d'eau du Groupe sur son périmètre de reporting se sont élevées à un peu plus de 9 millions de mètres cubes d'eau, stables à périmètre constant par rapport à 2018. Il s'agit des consommations pour les procédés industriels.

Les branches Lait et Légumes et Fruits frais représentent 90 % des consommations totales d'Agrial, reflet de leurs volumes d'activité dans le Groupe et de la nature même de leurs activités.

Dans la branche Légumes et Fruits frais, l'eau sert en particulier au lavage des légumes conditionnés dans ses sites. Sa consommation absolue est constante, hormis sur un site dont les volumes consommés ont augmenté en 2019 en raison d'un mix matière incorporant plus de produits certifiés en agriculture biologique et cahier des charges Agrilogique, imposant de renouveler plus fréquemment les eaux de lavage des légumes. Avec son programme Clean-Dry-Safe de réduction des gaspillages initié en 2015, la branche travaille à optimiser l'intensité de sa consommation d'eau, c'est-à-dire l'eau consommée par volume de produits traités, sans compromettre la qualité sanitaire des produits.

Dans la branche Lait, l'eau est utilisée pour le nettoyage des installations en usines (tanks et tuyauteries), ainsi que des citernes de collecte laitière. Sa consommation d'eau est en léger retrait à périmètre constant par rapport à 2018. Pour limiter les consommations, les usines mettent en place des dispositifs de recyclage de l'eau pour le nettoyage des camions et quais de collecte. En 2020, la branche explorera de nouvelles pistes d'optimisation de ses processus de nettoyage en place.

Les consommations de la branche Boissons correspondent principalement aux lavages et transferts sur voies d'eau des pommes au sein des usines et le nettoyage des installations. Des actions sont mises en œuvre pour limiter l'utilisation d'eau aux différentes étapes du processus. Ainsi à la cidrerie du Theil, l'optimisation des tunnels de pasteurisation des bouteilles et la limitation des eaux perdues lors des nettoyages en cave ont permis de réduire de 30 % les consommations d'eau du site.

Celles de la branche Viandes sont liées aux lavages des usines bouchères et charcutières.

La branche Agricole consomme peu d'eau pour ses activités. Pour autant, elle agit pour réduire les consommations d'eau de ses sites. Ainsi, chaque nouveau magasin ou agrandissement intègre la mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour arroser les plantes mises en vente dans les espaces marchés aux fleurs.

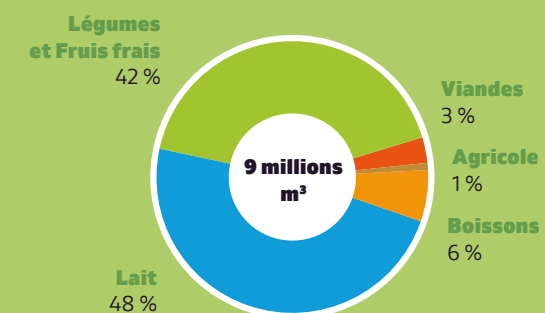
► Réduire l'impact de nos effluents

Le second enjeu concernant la ressource en eau est la préservation de sa qualité notamment après usage. Agrial s'engage à ce que les effluents issus de ses processus et sites ne présentent aucun danger pour l'environnement. Ainsi, 86 % des eaux usées sont traitées soit sur site soit via un réseau d'assainissement collectif. Le reste correspond principalement aux eaux pures issues de procédés d'évaporation, notamment dans les activités laitières, ou encore des eaux de rinçage des pommes reçues dans les cidreries. Elles ne présentent pas de danger et sont généralement pré-traitées sur place et utilisées en épandage ou irrigation en agriculture.

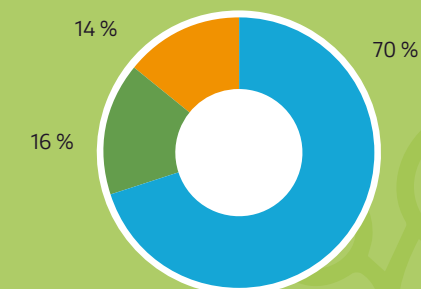
Les sites réalisent des contrôles réguliers de la qualité des eaux usées en sortie de site et toute non-conformité fait l'objet d'un plan d'actions correctives.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR BRANCHE



GESTION DES EAUX USÉES DE NOS SITES



- Part d'eaux usées traitées ou pré-traitées rejetées dans un réseau collectif ou traitées et rejetées dans le milieu
- Part d'eaux usées non traitées rejetées dans le réseau d'assainissement collectif
- Part d'eaux usées non traitées ou juste pré-traitées rejetées dans le milieu dont épandage



Bruno Masson,
Directeur de l'usine Florette de Saint-Pol de la branche Légumes et Fruits frais : Réduire les consommations d'eau par un contrôle plus précis

« Notre usine conditionne des salades et légumes frais prêts à consommer. Les opérations de lavage des produits sont essentielles et consommatrices d'eau. En 2018, nous avons réuni une équipe d'opérateurs sur nos lignes de production afin d'évaluer les principales sources d'économies que nous pouvions activer. Actions après actions, nous avons pu réduire de près de 12 % nos consommations.

Après cette première étape, nous souhaitons aller encore plus loin en dotant le site et les équipes d'outils de monitoring de l'eau, leur permettant de contrôler précisément et à chaque instant nos consommations d'eau, ainsi que les dérives éventuelles tout au long de notre processus industriel. Pensé avec les équipes qui connaissent le mieux nos processus, le dispositif et son utilisation efficace par chacun a permis à l'usine de réduire encore de plus de 10 % les volumes d'eau utilisés par kilogramme de salade lavée. Globalement, ce sont près de 20 000 mètres cubes d'eau qui ont été économisés sur 2 ans ! »



PRÉSERVER LA TERRE ET LE VIVANT

En 2019, les taux de conformité des analyses réalisées ont été de 90 % sur les DCO* et de 94 % sur les DBO5*. Des actions sont mises en place dans toutes les branches afin de maximiser cette conformité et améliorer la qualité des effluents des sites. À titre d'exemple, le site de Crest a diminué de 50 % son taux de DCO (kilogramme de DCO par tonne de produits fabriqués) par rapport à 2018 en améliorant le suivi de son bassin tampon.

*La DBO5 mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau. La DCO représente quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques.

Lutter contre le gaspillage de nos matières

Agrial vise la meilleure utilisation possible de ses matières premières agricoles, dans une démarche de maximisation de la valeur partagée avec les agriculteurs et de lutte contre le gaspillage alimentaire. En ce sens, les branches du Groupe recherchent des débouchés les plus vertueux possible pour les matières qu'elles ne destinent pas à leurs marchés principaux. Le Groupe privilégie les valorisations alternatives, les dons alimentaires présentés précédemment page 33 et toutes les formes de recyclage afin de tendre vers zéro déchet ultime issu de ses activités.

► Optimiser l'utilisation des matières premières agricoles

Toutes les branches travaillent à identifier les moindres molécules d'intérêt dans ses matières et à leur trouver des usages valorisés.

Dans la branche Légumes et Fruits frais, les légumes frais qui ne répondent pas aux cahiers des charges des clients distributeurs mais qui présentent de bonnes qualités sanitaires, sont vendus pour d'autres usages dans le secteur agroalimentaire, comme par exemple à destination des traiteurs et surgélateurs. Ainsi, en 2019, plus de 20 000 tonnes de carottes ont pu être réemployées. Tel qu'inscrit dans sa politique de lutte contre le gaspillage, la branche travaille pour mieux capter, identifier, trier et vendre toutes les matières valorisables. Enfin, les équipes R&D explorent de nouvelles pistes afin d'élargir les débouchés potentiels des coproduits de fruits et légumes.

Dans le secteur laitier, les coproduits issus de la transformation du lait, comme le lactosérum, riche en protéine et en lactose, sont très utilisés dans les secteurs de la nutrition humaine et de l'alimentation animale. Les efforts de recherche et développement de la branche dans ce domaine depuis plusieurs années ont permis de développer une activité Nutrition & Ingrédients à part entière, portée par la marque Newtrition, exclusivement consacrée à la valorisation de ces matières (voir encadré).

Dans la branche Boissons, le marc sec et les pépins de pommes trouvent également des débouchés valorisés dans d'autres industries.

La branche Agricole, quant à elle, a réalisé en 2019 un travail précis d'évaluation de la qualité de ses issues de céréales afin de les valoriser dans les filières les plus vertueuses en privilégiant la réutilisation interne et les filières de valorisation énergétique ou agronomique. Toutes ces matières sont considérées comme des coproduits car elles sont valorisées économiquement.

► Tendre vers zéro déchet ultime

Agrial réalise chaque année un inventaire des sous-produits et déchets, organiques et non organiques, qui ne sont pas vendus car ils ne trouvent pas de débouchés économiques pour l'instant. Autant que possible (plus de 90 % en 2019), ils sont recyclés dans des filières spécialisées, que ce soit énergétiques (méthanisation, incinération énergétique...), agronomiques (épandage agricole, compostage) ou industrielles (alimentation animale, filières spécialisées de recyclage)... L'essentiel des volumes sont des sous-produits laitiers ou légumiers ou des boues de stations d'épuration des usines, composées essentiellement de matières organiques. À terme, les activités du Groupe cherchent des débouchés économiques à ces matières issues de nos processus.

En 2019, les volumes de déchets ultimes, c'est-à-dire qui ont été mis en décharge ou incinérés sans aucune forme de recyclage, ont baissé de 4 % par rapport à 2018. Il s'agit principalement de déchets industriels banaux. Agrial continuera ses travaux et efforts pour réduire ces volumes, qu'ils soient organiques ou synthétiques, et maximiser la valorisation des matières. Par exemple, la fromagerie de Crest a choisi en 2019 de travailler avec des partenaires locaux pour améliorer la part valorisée de ses déchets grâce à des filières de recyclage de proximité.

Au-delà de nos sites, des salariés participent à des Ploggings

En Espagne et en France, des groupes de salariés d'Agrial et de Florette Iberica ont participé volontairement à plusieurs opérations de Ploggings. Organisées dans les alentours de nos implantations, ces actions consistent à ramasser des déchets en même temps que l'on fait son jogging. De manière conviviale, les salariés ont ainsi contribué à éviter l'impact de déchets, souvent d'emballages, jetés dans la nature. Ces opérations ont permis de ramasser 1 640 kg de déchets, remis dans des filières de traitement appropriées.



Patrick Plauchud,
Directeur du Pôle Ingrédients & Nutrition de la branche Lait d'Agrial : Faire des coproduits laitiers des matières à haute valeur ajoutée

« Nous avons restructuré l'activité Ingrédients & Nutrition en 2018 avec l'ambition de créer de la valeur ajoutée au bénéfice des membres de la Coopérative.

Dotés de coproduits valorisés comme le lactosérum, notre objectif est de concevoir des ingrédients de spécialité à partir des composants du lait pour les segments de la nutrition santé (infantile, sénior, sport...) et de l'agroalimentaire (produits laitiers, boulangerie-pâtisserie...). Sur ces marchés, les industriels ont des attentes fortes en termes d'accompagnement et d'innovation, qui imposent de relever nos standards (Qualité, R&D,...).

Cette démarche d'innovation permettra peu à peu de mieux valoriser les coproduits de nos processus fromagers et caséines via la mise en place de différentes technologies d'extraction et séchage au cours des prochaines années.

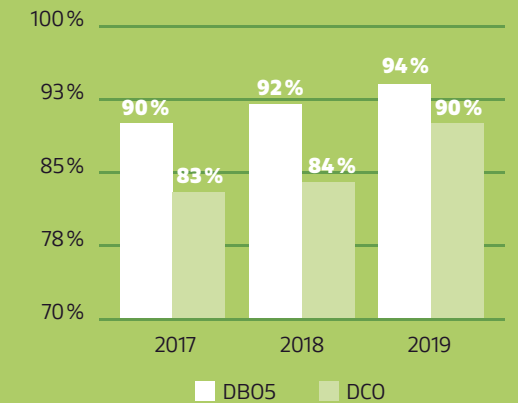
Répondant aux attentes de nos clients et misant sur des solutions saines et naturelles, nous diminuerons dans le temps notre vulnérabilité aux fluctuations des marchés de commodités. »

Avec 700 collaborateurs répartis sur quatre sites industriels, le Pôle I&N, expert des ingrédients de spécialité, est déjà présent dans plus de 90 pays.

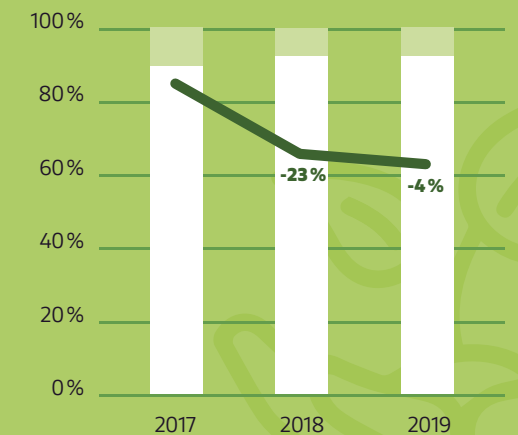


NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

TAUX DE CONFORMITÉ DES ANALYSES DBO5 ET DCO DE NOS EFFLUENTS



ÉVOLUTION DE NOS VOLUMES DE SOUS-PRODUITS ET DÉCHETS



- Évolution annuelle des volumes de sous-produits & déchets ultimes éliminés
- Part des sous-produits & déchets ultimes éliminés
- Part des sous-produits & déchets recyclés ou réutilisés

Contribuer à la lutte contre le changement climatique dans nos activités et avec nos adhérents

LES ENJEUX : 7

LES PRINCIPES : 7, 8, 9



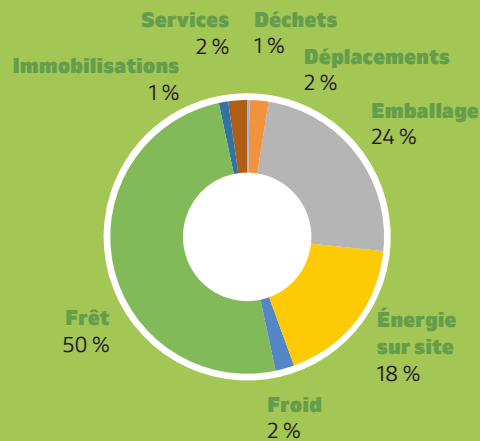
Agrial a travaillé à l'analyse et la compréhension de son rôle et des effets du changement climatique depuis 2011, que ce soit au niveau des exploitations agricoles que de nos activités. Cette dynamique s'est accélérée à partir de 2017, avec la réalisation d'une évaluation des principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de sa chaîne de valeur en France par la méthode du Bilan carbone® Scopes 1-2-3 de l'Ademe. Agrial travaillera en 2020 à l'élaboration de la feuille de route détaillée du Groupe dans la lutte contre le changement climatique. D'ici là, le Groupe et ses activités poursuivent les démarches entamées qui contribuent déjà à atténuer ses émissions de GES et à limiter sa vulnérabilité et celle des agriculteurs aux changements climatiques.

Réduire les consommations énergétiques de nos activités

Les consommations d'énergies des sites représentent l'un des trois principaux postes d'émissions de GES du Groupe, sur lesquelles ses activités ont la capacité d'agir rapidement. En 2019, elles se sont élevées à 1 055 GWh, et sont en léger retrait à périmètre constant par rapport à 2018.

Initié dès 2016, Agrial a renforcé son programme Franklin visant à réduire de 10 % ses consommations d'électricité et de gaz sur ses sites de production à horizon 2025. Cet objectif est inscrit dans le plan de financement 2019-2024 du Groupe et tient compte des consommations d'énergie économisées ou évitées grâce à la mise en place d'équipements ou de pratiques plus efficaces. Fin 2019, le Groupe avait ainsi validé 2,76 % d'économies annuelles de gaz et d'électricité sur 15 sites par rapport à 2016. Ces économies équivalent à 4 000 tonnes de CO2e évitées. Le nouvel élan donné au programme par Agrial en 2019 verra plusieurs concrétisations en 2020 et 2021, en particulier dans la branche Lait, principale consommatrice d'énergie du Groupe vu la nature de ses activités.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES D'AGRIAL HORS MATIÈRES PREMIÈRES 2017



Méthode Bilan carbone scope 1-2-3 Ademe
Périmètre France



Joël Labyt,
Directeur de la performance industrielle de la BU Ultra-Frais de la branche Lait d'Agrial : 5 300 MWh évitées dans la BU Lait Ultra-Frais

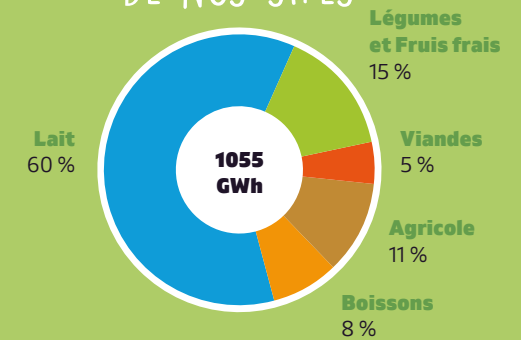
« La BU Ultra-frais d'Eural, la branche Lait d'Agrial, développe ses activités sur cinq usines laitières. Nous avons démarré notre premier projet dans le cadre du programme Franklin dès 2016 sur le site de Château-Salins. Les principaux leviers de progrès concernaient l'optimisation des équipements de production de froid, de vapeur ou encore de la step et des éclairages. Ces travaux finalisés en 2018 nous ont permis de réduire nos consommations d'énergie de plus de 2 000 MWh par an. Ceci a conforté l'intérêt du programme et depuis, nous avons engagé trois autres sites : Jouy, Lorris et Gruchet. Leur potentiel cumulé d'économies dépasse les 14 800 MWh et représentent plus de 2 400 tonnes de CO2e. Tous sites confondus, déjà 5 326 MWh d'économies annuelles ont été réalisées à fin 2019. Et une nouvelle vague d'études de potentiel va être lancée pour identifier des économies additionnelles.

Au-delà de changements d'équipements, c'est aussi une prise de conscience par les équipes de l'enjeu énergétique et de leur capacité à agir sur le terrain pour corriger et optimiser les consommations de nos installations. »



NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE NOS SITES



MIX ÉNERGÉTIQUE D'AGRIAL



RÉDUIRE DE 10 % LES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DE NOS SITES



Optimiser les transports

La consommation de carburant des véhicules en propre d'Agrial sur le périmètre retenu était de 16 millions de litres en 2019, hors consommations des véhicules de nos partenaires transporteurs. Nous présentons ici les actions menées sur nos flottes de transport en propre.

► Les transports de marchandises

27% correspondent aux activités de collecte laitière qui font l'objet d'un programme spécifique depuis plusieurs années pour en réduire l'impact. Depuis février 2018, les camions de collecte de la branche Lait d'Agrial sont équipés du suivi logiciel FLEET BOARD d'analyse des données de consommation et de conduite, notamment le niveau de conduite anticipative. Après une formation, les chauffeurs sont évalués sur la qualité de leur éco-conduite (plan de progrès à l'appui). Par ailleurs, dans l'optique de renouveler tous les 3 à 4 ans les camions avec les motorisations les plus performantes, 98 % de la flotte est aux normes Euro 5 ou 6. La branche poursuit aussi son objectif d'équiper progressivement deux tiers de sa flotte de citernes de pompage électriques et atteint 40 % de son parc de citernes en 2019.

Le transport de marchandise de la branche Agricole représente de son côté 30 % des consommations totales de carburant du Groupe. Essentiellement opérés par la société Transagrial, filiale à parts égales d'Agrial et de la société Malherbe, ces transports font l'objet d'une politique qualité et environnement ambitieuse avec un engagement depuis 2010 dans la charte CO2 de l'Ademe. Après une réduction des émissions de CO2 de de 9,6% sur le premier cycle d'engagement, 5,6 % sur le deuxième, et 5,8 % sur le troisième, la société s'engage à réduire de 4 % supplémentaires ses émissions de CO2 de 2019 à 2021, en agissant sur quatre grands leviers :

- Renouvellement triennal du parc de véhicules aux normes Euro 6,
- Introduction de véhicules à motorisation GnV,
- Suivi pointu des exploitants et conducteurs,
- Optimisation des flux.

► Les véhicules légers

Les véhicules légers sont le troisième poste des consommations de carburant du Groupe. Ces véhicules de service ou de fonction mis à la disposition des collaborateurs sont nécessaires notamment aux activités des techniciens de la Coopérative réalisées en proximité avec les agriculteurs dans les territoires ruraux peu desservis

en transports collectifs. Agrial s'efforce de sélectionner des véhicules à moindre empreinte carbone, renouvelés en moyenne tous les 4 ans. De plus, les branches mettent en place des formations à l'éco-conduite. En 2019, la branche Agricole a poursuivi le déploiement de son programme mixte de formation à la sécurité routière et à l'éco-conduite avec 88 nouveaux stagiaires en 2019, portant à près de 200 le nombre de bénéficiaires.

En complément, Agrial a lancé en 2019 un site interne de covoiturage. Il vise notamment à faciliter le partage de trajets sur des tronçons fréquents entre sites du Groupe et peu ou pas desservis en transports en commun, et pour les trajets domicile-travail. Le site est ouvert à tous les collaborateurs d'Agrial et de ses branches en France.

Réduire l'impact de nos emballages

Troisième poste notable d'émissions de GES du Groupe, les emballages font l'objet de différentes initiatives au sein des branches. Les emballages agroalimentaires dits primaires jouent un rôle essentiel pour la sécurité sanitaire des produits. Sans enlever cette fonctionnalité principale, leur (éco)conception amène à des solutions qui emploient moins de ressources, en réduisant les taux de matière et en utilisant plus de matériaux recyclés, et à privilégier ceux qui bénéficient de filières solides de recyclage. La branche Légumes et Fruits frais a déployé en 2019 une politique emballage présentée ci-contre et assortie d'indicateurs de suivi.

La branche Lait a de son côté, renforcé ses équipes en intégrant deux experts de l'emballage pour redéfinir sa charte d'écoconception et revoir les performance de ses emballages. Déjà en 2019, la branche a décidé de supprimer la cartonnette de son beurre Grand Fermage aux cristaux de sel, évitant ainsi 168 tonnes de carton.

Dans la branche Boissons, si la plupart des bouteilles et emballages sont en verre, les équipes s'efforcent de proposer des solutions vertueuses pour ceux en plastique. Ainsi, le nouveau flacon de Danao converti en PET 100 % recyclable est composé à 50 % de rPET (PET recyclé). De même, sa filiale anglaise Aston Manor, récemment intégrée, a été remarquée en 2019 pour son engagement environnemental, notamment sur les emballages, qui vise à substituer 51 % des plastiques qu'elle emploie par du rPET, soit 1000 tonnes de matériau évitées, et à remplacer les suremballages en plastique par du carton.

En 2020, Agrial travaillera à la définition de sa politique et ses engagements partagés en matière d'emballage écoresponsable.



La politique emballage « 3R » de la branche Légumes et Fruits frais

La branche Légumes et Fruits frais a mis en place depuis 2019 une politique de gestion environnementale des emballages, sur le modèle de l'économie circulaire.

Ainsi, la branche travaille à l'optimisation des emballages existants et à l'écoconception des nouveaux emballages. Il s'agit non seulement de concevoir des emballages utilisant un minimum de ressources, mais aussi de choisir des matières compatibles avec les filières de recyclage et qui permettent la réutilisation de matières recyclées. Tels sont les principes de cette démarche nommée « 3R » pour Réduire – Recycler – Réutiliser.

Les actions 3R menées en 2019 par les équipes ont permis à la branche de réduire de 336 tonnes les emballages primaires, et de réutiliser 65 tonnes de matières recyclées. La mise en place d'une organisation transversale au sein de la branche va encore accélérer les résultats de cette politique dans les années à venir. Comme illustration, le plateau Apéro FLORETTE a fait peau neuve pour 2020, toujours aussi pratique et entièrement repensé autour de la démarche 3R.

- RÉDUIRE : Deux fois moins épais, il permet de réduire de plus de 15 tonnes notre utilisation de plastique par rapport à 2019.
- RECYCLER : Recyclable, il peut être recyclé dans les communes françaises en extension de consignes de tri.
- RÉUTILISER : Il contient jusqu'à 50 % de plastique recyclé, dont une partie provient du recyclage des bouteilles d'eau ou emballages alimentaires.

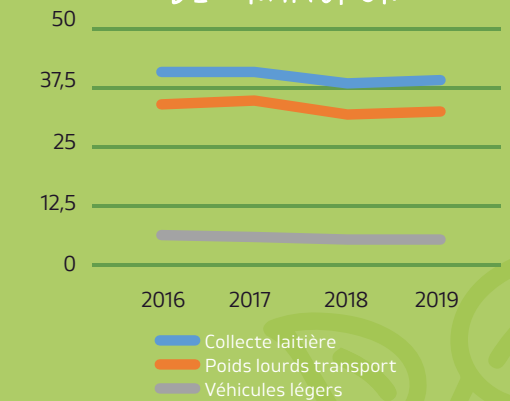


NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

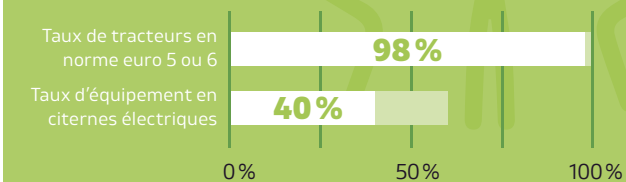
CONSOMMATION DE CARBURANT DES FLOTTES D'AGRIAL PAR TYPE DE TRANSPORT



PERFORMANCES KILOMETRIQUES PAR TYPE DE TRANSPORT



ÉQUIPEMENTS ÉCONOMES DE LA FLOTTE DE COLLECTE LAITIÈRE





PRÉSERVER LA TERRE ET LE VIVANT

Accompagner les agriculteurs dans la lutte contre le changement climatique

À la fois, contributrice, victime et solution du changement climatique, l'agriculture joue un rôle essentiel. Depuis 2017, Agrial expérimente et propose à ses adhérents des solutions pour les aider, en premier lieu, à mieux anticiper les effets et risques associés aux changements climatiques et ensuite, à réduire leurs émissions et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

► Analyser pour comprendre le cycle du carbone

Pour mieux appréhender les enjeux et apporter des solutions efficaces, Agrial réalise depuis 2011 des bilans carbone en exploitations laitières principalement.

Grâce à plus de 100 diagnostics CAP2ER réalisés en élevages laitiers par les techniciens de la filière depuis 2016, Agrial a désormais une visibilité relativement fiable des principaux postes d'émissions et leviers d'amélioration à l'échelle des fermes laitières. Ainsi, en moyennant les diagnostics comme présentés ici, il nous est possible d'identifier des atouts et leviers de progrès avec les éleveurs et de proposer des premières solutions.

Résultats moyens des diagnostics carbone CAP2ER de 103 élevages laitiers adhérents d'Agrial réalisés entre 2016-2019



Un élevage laitier Agrial moyen de **94** vaches laitières

117 hectares de surfaces agricoles utiles

735 000 litres de lait produits par an

émet **0,8** kg de CO2e par litre de lait

mais en stocke durable **0,12** kg

notamment grâce à ses haies, arbres et prairies,

et peut nourrir **2938** individus avec ses productions agricoles*.

* sur la base du contenu en protéines animales des productions agricoles
- Source Perfalim® - Cereopa

En 2019, dans le cadre de sa commission RSE et de son réseau Grandeur Nature, Agrial a réalisé des analyses des flux de GES dans quelques fermes hors de la filière laitière et poursuivra ses travaux en 2020. Dans cette optique, Agrial renforcera sa démarche et ses compétences autour de la ferme et du climat en ciblant trois axes principaux : analyser, adapter les pratiques agricoles aux évolutions météorologiques, agir pour atténuer les impacts et contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Agrial complète ces diagnostics par des outils d'analyse et de projection météorologique afin d'identifier localement les risques et enjeux pour les exploitations agricoles. Forte de ces premiers éléments d'analyse, Agrial expérimente et déploie des solutions dans le cadre de la lutte contre le changement climatique de deux natures :

► celles qui permettent à l'agriculteur de mieux anticiper et limiter les risques qui pèsent sur la performance de ses productions

► celles qui permettent d'atténuer les émissions de GES au niveau de la ferme.

► Adapter les pratiques agricoles et anticiper les risques

Le pôle Expert de la branche Agricole d'Agrial a mis en place depuis 2017 des micro-parcelles d'essais (plus de 7 000 en 2019) de blé, maïs, colza, lin mais aussi de surfaces herbagères pour identifier des variétés plus résistantes au stress hydrique et les mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques dans les différentes régions du territoire d'Agrial. Le pôle propose aux agriculteurs adhérents des assortiments de semences spécifiques en parallèle d'outils d'aide à la gestion des cultures basés sur des modèles météorologiques. Ceux-ci permettent de mieux anticiper les dates de semis, les modalités d'irrigation ou encore les périodes de fauche ou de récolte. Les équipes d'Agrial ont renouvelé en 2019 les réunions et interventions de sensibilisation aux risques et impacts du changement climatique à destination des adhérents : réunions en bout de champ, échanges en réunions « Locales » sur des parcelles d'essais, intervention d'un expert du climat en assemblées.

► Agir pour atténuer

Les solutions sont nombreuses et de mieux en mieux reconnues pour lutter contre le changement climatique et portent sur différentes actions.

• Optimiser l'utilisation d'engrais

Pour préserver la richesse du sol et optimiser la matière organique qu'il contient, les plans prévisionnels de fumures (PPF) permettent de raisonner d'une année sur l'autre la fertilisation à apporter aux cultures

en fonction de l'historique de la parcelle et des objectifs de rendement que se fixe l'agriculteur. Ils permettent d'éviter la sur-consommation d'azote dans les cultures et la volatilité de GES associées. En 2019, le service Environnement d'Agrial a aidé à la réalisation de plus de 4 900 analyses de reliquats azotés afin d'élaborer les plans prévisionnels de fumure dans plus de 2 100 exploitations d'adhérents.

Des outils d'aide à la décision (OAD) sont également proposés par le pôle Expert Agricole d'Agrial pour optimiser la fertilisation sur les parcelles, comme Farmstar. Cet outil analyse des images satellitaires et permet d'ajuster la fertilisation azotée sur les parcelles, réduire les risques de lessivage et valoriser chaque unité d'azote apportée. En 2019, 31 500 hectares de cultures étaient couverts par l'OAD Farmstar.

Agrial propose également une gamme de semences fourragères et de couverts végétaux qui permettent à la fois de protéger les sols et leur réserve d'azote et de matière organique entre deux cultures et d'augmenter l'autonomie alimentaire des élevages. Les volumes vendus par Agrial sont en constante augmentation depuis 4 ans.

• Réduire les consommations énergétiques

Le service Bâtiment du pôle Expert d'Agrial propose des conseils et études pour la mise en place de bâtiments les plus adaptés aux projets de l'exploitation et aux réglementations en vigueur.

L'offre du service Bâtiment intègre notamment un accompagnement pour l'installation de systèmes d'optimisation énergétique et d'auto-production d'énergies renouvelables. En 2018 et 2019, le service a accompagné près de 50 projets de micro-méthanisation et photovoltaïques à la ferme, représentant une production annuelle de près de 8 000 MWh.

• Recycler les déchets agricoles

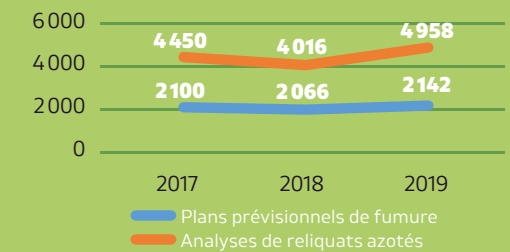
En tant que distributeur de produits agricoles, la Coopérative s'assure du traitement des produits et emballages qu'elle vend. Agrial, en partenariat avec Adivalor, participe depuis 12 ans aux collectes des déchets des exploitations agricoles : emballages vides de fertilisants et de produits phytosanitaires, ficelles et films plastiques usagés, produits d'hygiène de traite. En 2019, plus de 3 100 tonnes de déchets ont ainsi été collectées en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. La plupart de ces déchets sont recyclés.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

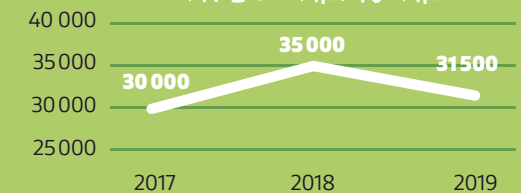
2/3

des micro-parcelles d'essai agronomique d'Agrial dédiées à des variétés adaptées aux risques climatiques

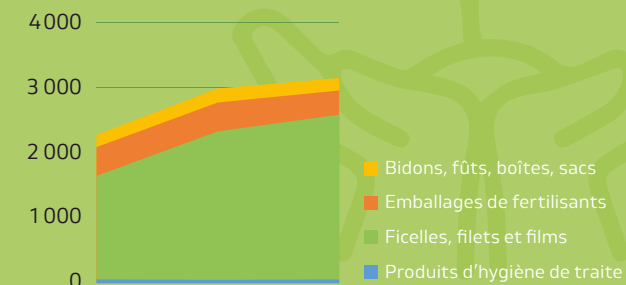
PLANS PRÉVISIONNELS DE FUMURES ET ANALYSES DE RELIQUATS RÉALISÉS



HECTARES DE CULTURES SUIVIES AVEC FARMSTAR



TONNAGES D'EMBALLAGES AGRICOLES COLLECTÉS DANS LE CADRE D'ADIVALOR





Respecter le vivant et la biodiversité



LES ENJEUX : 3, 4, 6



LES PRINCIPES : 7, 8, 9



Notre ambition de développer et promouvoir une agriculture du bien-être, performante et respectueuse des Hommes, du vivant et de l'environnement est un des cinq axes prioritaires du plan stratégique Horizon 2025 d'Agrial. La Coopérative accompagne ainsi ses adhérents pour produire mieux et plus en utilisant moins de ressources et dans le respect du vivant tout au long des cycles de production.

Protéger les plantes, les sols et la biodiversité en agriculture

Agrial s'engage depuis 2016 à accompagner les agriculteurs pour réduire les impacts des productions végétales en préservant le vivant. Pour y répondre, un réseau d'experts recherche, expérimente et déploie des solutions et techniques nouvelles et une agriculture de précision tout au long du cycle de production dans chacune de ses filières végétales.

► En amont, comprendre le sol pour mieux l'utiliser

Préalable à la définition de son plan de culture, l'analyse du sol permet de connaître, raisonner et valoriser son potentiel agronomique et ainsi sécuriser les choix techniques et culturaux qui seront mis en place par l'agriculteur. Agrial propose à ses adhérents de réaliser les analyses de leurs sols tous les 4 à 5 ans pour réajuster la connaissance des parcelles et mesurer les incidences des pratiques. En 2019, 6 905 analyses de sols et 4 958 analyses de reliquats ont été réalisées par notre Pôle Expert de la branche Agricole d'Agrial dans les exploitations d'adhérents.

► Choisir les bonnes variétés adaptées localement

Agrial sélectionne, expérimente et établit un référencement de variétés de plantes (céréales, légumes, fruits) selon des critères de qualité, rendement et tolérance aux maladies, ravageurs et stress hydriques. L'objectif est de proposer aux adhérents des variétés plus robustes qui nécessiteront moins d'interventions de l'agriculteur. Pour cela, le pôle Expert, au travers de son service agronomique agréé « bonne pratique d'expérimentation », a conduit des essais variétaux et techniques sur 10 500 micro-parcelles expérimentales en 2019.

► Piloter son itinéraire technique pour réduire les traitements phytosanitaires

Pour réduire l'utilisation en agriculture de produits phytosanitaires, en particulier conventionnels, Agrial expérimente et propose des solutions de plus en plus précises et sophistiquées. Elles sont regroupées dans sa gamme Al'terre native dont le Groupe prévoit de doubler les ventes d'ici à 2025. Ces solutions doivent permettre de préserver la richesse du sol et bien nourrir les plantes en mettant la juste dose au bon endroit et au bon moment. En 2019, leurs ventes ont augmenté de 22 %.

En complément des outils permettant d'optimiser la fertilisation des sols présentés à la page précédente, Agrial propose des solutions pour mieux protéger les cultures dans le respect des plantes, des sols et de la biodiversité. Parmi elles, des OAD permettent de réduire l'usage des produits phytosanitaires en prévenant mieux les maladies et ravageurs par la modélisation des risques sur la base de données météorologiques ou pédoclimatiques. En grande culture, l'outil Atlas est utilisé pour le pilotage de 7 500 hectares de cultures chez des adhérents. En arboriculture, l'outil RIMPro Web est mis à la disposition des adhérents grâce à 47 stations météo connectées. Au global, l'ensemble des OAD agronomiques proposés par Agrial couvrent près de 40 000 hectares.

Pour les traitements eux-mêmes, Agrial propose des alternatives aux produits phytosanitaires conventionnels. Le biocontrôle permet d'utiliser des solutions naturelles et ciblées. Déployées dans toutes ses filières végétales, ces solutions prennent une place croissante qu'Agrial souhaite développer.

Les outils mécaniques sont aussi promus comme alternative aux produits phytosanitaires notamment pour le binage, l'éclaircissage des pommiers ou la protection contre les insectes par exemple. Des aides au financement de ces mécaniques sont proposées aux producteurs de pommes et de légumes par les OP d'Agrial.

► Préserver la biodiversité

Toutes ces solutions ont généralement pour co-bénéfices la préservation de la biodiversité et de l'eau. En complément, les agriculteurs entretiennent au cœur de leurs exploitations agricoles des espaces préservant la biodiversité. Il s'agit notamment des surfaces d'intérêt écologique telles que définies dans la PAC*, à savoir, des haies, des arbres, des mares, des bandes fleuries ou jachères mellifères par exemple, auxquelles nous pouvons ajouter les prairies et couverts végétaux en hiver qui sont autant de réserves de matière organique vivante dans les sols. Ainsi, nous estimons qu'ensemble, les adhérents d'Agrial entretiennent au moins 450 000 hectares de surfaces favorisant la préservation ou la restauration de la biodiversité.

Agrial propose également à ses adhérents qui souhaitent être plus proactifs dans ce domaine, des solutions d'agrofourniture spécifiques, comme des ruches, des nichoirs, ou encore des semences mellifères. Dans le cadre de ses filières écoresponsables « Qualité Nature Écusson » et « Pomiculteurs engagés », la filière Pommes déploie par exemple des solutions pour développer des pratiques qui favorisent la préservation des insectes pollinisateurs et auxiliaires, comme la mise en place de haies, refuges, bandes fleuries. 71 % des surfaces en vergers de l'OP sont engagées dans ces filières, les autres étant en agriculture biologique ou en conversion.

PAC* : Politique Agricole Commune



NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

40 000 HECTARES

couverts avec des outils d'aides à la décision agronomique

10 500 MICRO-PARCELLES

d'essais conduites par la Coopérative

6 905 ANALYSES DE SOLS

réalisées dans des parcelles sur tout le territoire

100 % DES SURFACES

de production de Salades certifiées LEAF

100 % DES VERGERS

des adhérents de l'OP engagés dans une de ses filières « Qualité Nature Écusson », « Pomiculteurs engagés », Bio ou en conversion Bio

DOUBLER LES VENTES DE LA GAMME AL'TERRE NATIVE





Assurer des bonnes pratiques d'élevage et améliorer la qualité de vie de nos animaux d'élevage

Améliorer les pratiques et conditions d'élevage dans nos filières fait partie de notre projet d'agriculture du bien-être. Inspiré par la démarche One Welfare (un seul bien-être – voir encadré), Agrial est convaincue que la bonne santé et la qualité de vie des animaux sont indissociables du bien-être de l'éleveur et de son environnement.

Différents référentiels sur le bien-être animal existent. Nous constatons que tous intègrent les cinq libertés fondamentales de l'animal, reprises dans la définition du bien-être animal de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : absence de faim, soif ou malnutrition, de souffrance, blessure ou maladie, d'inconfort, de peur ou anxiété, et la possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce. Le respect par Agrial et les éleveurs dans ses différentes filières des bonnes pratiques d'élevage intégrant ces critères est un engagement de la Coopérative qui vise à ce que tous les élevages de ses adhérents soient engagés dans une charte de bonnes pratiques d'élevage* à horizon 2025.

C'est donc par cette approche globale de l'élevage qu'Agrial accompagne les éleveurs adhérents de ses filières animales dans le respect a minima des chartes interprofessionnelles ou spécifiques de bonnes pratiques d'élevage propres à chaque espèce et définies par ses filières, notamment :

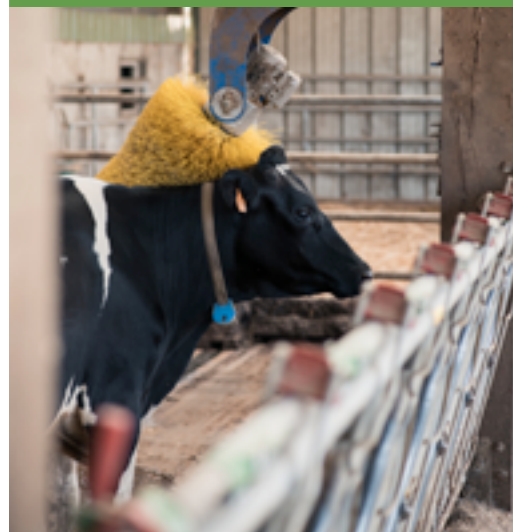
- ▶ en assurant la conduite de diagnostics reconnus dans tous les élevages au moins tous les trois ans ;
- ▶ en accompagnant les éleveurs dans la définition et la conduite de plans de progrès suivis, chaque fois que cela est nécessaire ;
- ▶ en mettant à disposition les formations, les conseils techniques et les solutions zootechniques permettant la progression des élevages ;
- ▶ en soutenant le partage des bonnes pratiques et la promotion des élevages ambassadeurs.

Agrial mobilise ainsi ses experts pour accompagner les éleveurs dans ses différentes filières : conseillers de filière et conseillers technico-économiques, vétérinaires, experts en nutrition, en bâtiments d'élevage... et pour rester attentifs aux innovations et évolutions en matière de bonnes pratiques d'élevage.

Les filières Lait de vaches engagées dans une démarche de bien-être à la ferme

Inspirée par les travaux de la filière caprine d'Agrial sur le bien-être animal et sa charte Soignon, les filières lait de vache conventionnel et bio s'organisent autour de la thématique du bien-être à la ferme. Agrial a rejoint le groupe de travail interprofessionnel constitué par le Cniel (Centre national interprofessionnel de l'économie laitière) et l'Institut de l'élevage et participé à l'élaboration de 16 critères de mesure du bien-être animal qui compléteront la Charte des bonnes pratiques d'élevage (CBPE). Fiables et mesurables, ces critères de mesure sont basés sur l'observation de l'animal et de son environnement. Les diagnostics seront réalisés via la CBPE complétée d'un outil d'évaluation reconnu qui s'inspire du programme de référence européen, Welfare Quality et attribue un score pour la plupart des observations.

En interne, un groupe de travail a été constitué depuis 2 ans avec des éleveurs, vétérinaires, nutritionnistes, conseillers techniques et bâtiment-énergie et des équipes innovation, communication et RSE. Tous s'accordent autour des principes du One Welfare (un seul bien-être), un concept international qui lie directement le bien-être des animaux à celui des éleveurs et de leur environnement. En plus des avancées du CNIEL sur le sujet du bien-être animal, le groupe de travail s'est attelé à identifier des solutions à apporter aux éleveurs pour les aider à progresser, en tenant compte des enjeux technico-économiques. Si le lancement de la démarche interprofessionnelle est prévu pour 2021, les filières Lait de vache déploieront ces diagnostics dès 2020 chez quelques éleveurs volontaires.



Dans la filière Lait de vache, un groupe de travail composé de techniciens, vétérinaires et éleveurs a été constitué pour s'approprier le diagnostic sur le bien-être animal qui sera associé à la future version de la Charte des bonnes pratiques d'élevage (CBPE). Outre la prise en main de l'outil de diagnostic, l'équipe a défini les modalités d'accompagnement des éleveurs et identifié les bonnes pratiques, les équipements et les solutions à promouvoir pour aider les éleveurs dans ces démarches (voir encadré).

Suite au lancement en 2018 de sa charte de bonnes pratiques d'élevage Soignon, la filière caprine poursuit le déploiement de cette dernière auprès des éleveurs, (45% d'entre eux y adhèrent à fin 2019), et la promotion des solutions pour les aider. Par la mise en œuvre de la charte, 27% des éleveurs ont organisé l'accès de leurs animaux à des pâturages ou parcs enherbés extérieurs et 21% ont intégré des dispositifs d'enrichissement du milieu, en ligne avec les objectifs de la charte Soignon.

Dans la filière porcine, après les vétérinaires et techniciens d'Agrial, 70 éleveurs engagés dans des démarches spécifiques comme Label Rouge Opale, Cosme, Porcristal, EQC, ont suivi en 2018 et 2019 une formation sur le bien-être animal en élevage dispensée par une vétérinaire experte de l'OP. Elle apporte des clés et références pour respecter les 5 libertés fondamentales, développer les capacités d'observation du comportement des animaux, mettre en place une démarche de progrès et acquérir des techniques innovantes qui contribuent au bien-être animal. En 2019, des démarches d'enrichissement du milieu ont été testées par plusieurs éleveurs.

En plus des chartes qualité qu'elle suit, la filière volaille, quant à elle, se prépare en 2020 au déploiement du diagnostic Ebene proposé par l'interprofession à tous les éleveurs de tous les groupements avicoles d'Agrial. En complément, le réseau Grandeur Nature d'Agrial permet de mettre en pratique des solutions innovantes dans des conditions réelles d'élevage.

*Chartes interprofessionnelles, filières qualité en système d'élevage alternatif ou cahiers des charges privés, intégrant des critères portant sur l'amélioration des conditions d'élevage et le confort des animaux.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

Élevages laitiers

94% d'élevages adhérant à la Charte des bonnes pratiques d'élevages et 1402 visites de suivi en 2019

Bovins

99% d'élevages adhérant à la Charte des bonnes pratiques d'élevages et 1005 visites de suivi en 2019

80 éleveurs engagés dans le référentiel Boviwell

Caprins

99% des éleveurs respectant le Code Mutuel Caprin et 190 visites de suivi en 2018

45% des éleveurs engagés dans le guide des bonnes pratiques Soignon lancée en 2018

Porcs

100% des éleveurs respectant le Guide des bonnes pratiques d'hygiène

des éleveurs en filières incluant des critères et formations spécifiques des éleveurs en filières incluant des critères et formations spécifiques sur le bien-être animal (Label Rouge, Cristal, Cosme et EQC) et 49 diagnostics en 2018 et 2019

Volailles de chair

100% des éleveurs en filières incluant des critères spécifiques sur le bien-être animal (Label Rouge, CIPC, CIDEF)

Œufs

94% des éleveurs en filières qualité incluant des critères spécifiques sur le bien-être animal (Label Rouge, Plein-air ou Bio)



Bien nourrir les Hommes

LES ENJEUX : 1, 2, 3, 5



La qualité sanitaire et nutritionnelle de nos produits est un préalable à tous nos engagements en matière de responsabilité sociétale d'Agrial.

Assurer la sécurité alimentaire

Plus qu'une obligation réglementaire, la sécurité alimentaire et la qualité sanitaire des produits est un engagement de chaque instant à toutes les étapes de notre chaîne de valeur, de la ferme à la livraison du produit fini.

► En amont

Dans la branche Légumes et Fruits frais, les sites de production de légumes cultivés par Agrial en France, en Espagne, au Pays-Bas, Maroc et Sénégal sont certifiés IFS* et/ou Global G.A.P.* et l'ensemble de la production de salades est certifié LEAF*.

Dans la branche Agricole, 100 % des silos de stockage réceptionnant des céréales sont certifiés CSA-GTP*.

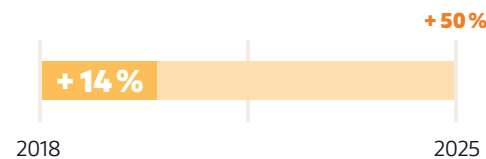
L'hygiène et les mesures de précaution sanitaire sont aussi déployées dans nos productions animales. En production laitière, le service Froid Ferme de la branche Lait assure la maintenance des tanks à lait dans les exploitations des adhérents. La collecte laitière gérée par Agrial respecte le référentiel ISO 22000* portant sur la sécurité alimentaire, avec sept centres de collecte certifiés.

Dans la filière porcine, tous les éleveurs sous contrat avec Agrial respectent le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène en élevage. Agrial informe en permanence les éleveurs de porcs des évolutions du guide et des solutions qui sont à leur disposition.

De même, en tant qu'organisme formateur agréé, Agrial propose des formations à la biosécurité aux éleveurs, ce afin de réduire les risques d'exposition des élevages aux épidémies. En filière porcine, en 2019, 388 éleveurs ont été formés par les techniciens d'Agrial, tous agréés formateurs Vivea. Dans les filières avicoles, 99 % des éleveurs de volailles de chair et 100 % des producteurs d'œufs sont formés.

En complément, en production animale, l'introduction d'aliments sans OGM ou sans antibiotique permet d'améliorer le profil de nos produits, ce que soutient la branche Agricole en proposant des gammes spécifiques de son activité de nutrition animale avec pour objectif d'augmenter de 50 % les volumes vendus dans les filières bovine, caprine et équine entre 2018 et 2025. En 2019, ces derniers ont progressé de 14 %. La filière Porcs, quant à elle, poursuit le déploiement de ses démarches de démédication et non OGM avec respectivement 88 et 89 éleveurs engagés. De manière générale, les traitements antibiotiques sont réduits au minimum nécessaire sur avis vétérinaire dès le premier âge des animaux. Et la charcuterie Brient développe avec l'OP Porcs une gamme Porc Confiance sans antibiotique dès la naissance.

AUGMENTER DE 50 %
LES VOLUMES D'ALIMENTS
POUR BOVINS, CAPRINS,
ÉQUINS SANS OGM OU
ANTIBIOTIQUES VENDUS



► Au niveau industriel

Agrial vise à ce que tous ses sites de transformation agroalimentaire respectent au moins un référentiel relatif à la qualité ou la sécurité sanitaire.

Dans la branche Lait, 24 sites sont certifiés IFS, BRC OU ISO 22000, une autre GMP+*, 16 sont agréées BIO et 6 reçoivent l'agrément AOP.

La branche Légumes et Fruits frais vise une certification pour l'ensemble de ses sites de conditionnement, préparation et transformation. 93 % des sites de la branche ont une certification IFS ou BRC dont 100 % des usines Florette.

Dans la branche Boissons, les principales usines françaises de Domagné, Le Theil, Livarot, Messac et Viard sont certifiées IFS et les quatre sites anglais d'Aston Manor sont BRC. Par ailleurs, en terme de qualité, sur les 18 sites de la branche, 15 sont certifiés Bio et/ou IGP.

Dans la branche Viandes, les sites des charcuteries Brient et Tallec sont certifiés IFS.

► En aval

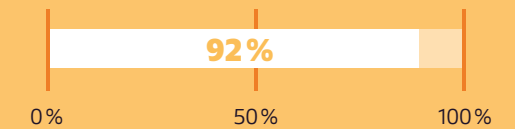
L'acheminement des produits aux clients fait aussi l'objet d'une grande vigilance de la part des filiales d'Agrial. Dans la branche Lait, la filiale Eurial Logistique Est est certifiée IFS Logistique V2 depuis 2013 pour ses activités d'entreposage et de transport de produits alimentaires conditionnés, sous température dirigée positive (0 à +6 °C) : produits laitiers, viandes sous vide, boissons, fruits et légumes, snacks, biscuits et pâtisseries.

*Lexique page 50

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

PART DE NOS SITES

agroalimentaires dotés d'au moins une certification Qualité, Hygiène, Sécurité (IFS, BRC, Bio, Iso22000...)



100 %
des éleveurs de porcs respectent le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène en élevage de porcs

Formation à la biosécurité en élevage

89 %
des éleveurs de porcs

99 %
des éleveurs de volailles

100 %
des producteurs d'œufs



PROPOSER UNE ALIMENTATION SÛRE ET SAINE POUR TOUS

Améliorer les recettes et renforcer la naturalité de nos produits

Au-delà de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, Agrial est organisée pour proposer une offre variée de produits répondant aux besoins d'une alimentation diversifiée et équilibrée. Dans le cadre du plan stratégique Horizon 2025, chaque branche a mis en place des actions visant à améliorer les recettes de ses produits transformés vers plus de naturalité et réduire les sucres, sels, gras, additifs et conservateurs ajoutés.

Dans la branche Légumes et Fruits frais, la majorité des produits ne subissent pas de transformation autre que des découpes et du conditionnement. Seules les purées et soupes fraîches de légumes de la marque Créaline sont transformées. Elles sont également réalisées avec des ingrédients 100 % d'origine naturelle et sans conservateur, et proposent des recettes sans sel ajouté.

La branche Boissons s'est attachée à retravailler la composition de ses jus Danao vers plus de naturalité (voir encadré).

La branche Viandes, très impliquée dans les métiers de la charcuterie, s'applique à revoir progressivement ses recettes afin d'en diminuer la teneur en sel, colorant, exhausteur de goût... vers plus de naturalité.



*Lexique :

Les certifications IFS (International Food Standard), BRC (British Retail Consortium) et ISO 22000 sont des référentiels visant à :

- ▶ fournir des produits sains au consommateur
- ▶ garantir la sécurité des aliments au distributeur,
- ▶ répondre aux exigences de la réglementation communautaire en matière d'hygiène,

La norme GMP+ FSA (Feed Assurance Scheme) est utilisée dans le domaine de la nutrition animale et vise à garantir que les aliments composés et autres aliments sont fabriqués et livrés dans le respect des règles HACCP.

La certification CSA-GTP porte sur les bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité des activités de collecte, stockage, commercialisation et transport de céréales, oléagineux et protéagineux.

LEAF (Linking Environment And Farming) et Global G.A.P. (Good Agriculture Practices) sont des référentiels internationaux de traçabilité et de sécurité des aliments. Ils ont pour objectif de promouvoir une agriculture durable pour une alimentation saine, en encourageant l'emploi de techniques alternatives pour minimiser les impacts des cultures sur l'environnement, réduire l'utilisation d'intrants et prévenir les risques liés à l'environnement et à la sécurité.



La nouvelle gamme de jus de fruits frais Danao

Lancés en 1998, les jus de fruits frais lactés Danao n'avaient pas évolué dans leur conception. À l'écoute des attentes des consommateurs pour des produits plus responsables, la branche Boissons d'Agrial a complètement revisité sa gamme en s'engageant vers plus de naturalité et un emballage éco-conçu.

L'innovation : de la recette...

La majorité des recettes des produits de la marque ont été revues « sans sucres ajoutés », réduisant le taux de sucre de 30 %. Ce dernier a été substitué par des sucres naturellement présents dans les fruits et le lait. Danao innove mais garde toute sa gourmandise avec des recettes contenant jusqu'à 3 fois plus de fruits, notamment de pommes, que dans l'ancienne recette et du lait 100 % français.

En cohérence avec son ancrage et son modèle coopératif, les pommes utilisées dans les recettes sont issues des vergers responsables des adhérents de la Coopérative Agrial et le lait est collecté auprès de production aux alentours de son site de production de la branche Lait d'Agrial situé à Château-Salins en Moselle.

... au conditionnement

Un nouvelle bouteille transparente en PET à 50 % recyclé et 100 % recyclable a aussi remplacé l'ancienne brique composite de Danao, dans l'optique d'une meilleure prise en charge de l'emballage dans les filières de recyclage en France.



La démarche engagée de Florette et Priméale du champ à l'assiette

La branche Légumes et Fruits frais a lancé en 2019 sa démarche Agrilogique portée par les marques Priméale Gourmet et Florette. Combinant des objectifs de moyens et de résultats, Agrilogique est une gamme de légumes sans résidu de pesticides. Le cahier des charges associé à la démarche définit des pratiques agronomiques en faveur de la qualité articulées autour de cinq piliers :

- Favoriser la biodiversité en aménageant des zones refuges sur les exploitations agricoles pour favoriser les services écosystémiques et préserver les sols
- Bien nourrir les sols pour nourrir la plante par une fertilisation à dominante organique précise et raisonnée
- Protéger les plantes en favorisant des techniques alternatives à l'utilisation de pesticides
- Développer une agriculture de précision, en apportant la juste dose, au bon endroit et au bon moment
- Garantir zéro résidu de pesticide sur les produits par des analyses libératoires réalisées par un laboratoire agréé indépendant.

Le tout en utilisant des emballages éco-conçus et recyclables.

Les équipes agronomiques de la branche accompagnent les producteurs dans leur adhésion et mise en œuvre de la charte Agrilogique. En 2019, 350 hectares ont été référencés dans la démarche, sur des productions de navets, carottes et poireaux avec des perspectives de diversification en salade et céleri en 2020.





Développer des filières qualité ou locales et des modèles agroalimentaires résilients

LES ENJEUX : 1, 2, 3, 5



Le développement de filières de qualité et/ou locales répond à la mission d'Agrial de toujours mieux satisfaire la diversité des besoins alimentaires des consommateurs en développant une coopérative innovante, créatrice de valeurs partagée et répondant aux aspirations de nos agriculteurs-adhérents. AOP, IGP, Label Rouge, Bio ou cahiers des charges en propre sont autant de voies soutenues par Agrial qui accompagne ses adhérents dans ces filières.

Soutenir des productions locales

Agrial a installé ses activités de transformation agroalimentaire au plus près de ses bassins de production agricole. Ainsi, 80 % de matières premières entrant dans nos sites proviennent de moins de 200 km autour. En parallèle, Agrial développe des filières locales comme les AOP ou les IGP. Généralement associées à des engagements en matière de qualité produits, elles sont créatrices de valeur partagée pour les agriculteurs et la Coopérative.

Dans le lait, plus de 650 éleveurs laitiers sont en AOP avec 20 % des volumes de lait de vache livrés par les adhérents, et plus de 100 éleveurs caprins avec près de 11 % des volumes de lait de chèvre. Charente-Poitou, Picodon, Pouligny-Saint-Pierre, Sainte-Maure-de-Touraine, Rigotte de Condrieu ou encore Saint-Marcellin sont quelques unes des appellations dont bénéficie la filière. Dans les activités avicoles et porcines, plus de 21 % des volailles de chair sont élevées avec une indication IGP Normandie et certains élevages de porcs fournissent des IGP Porc Petit Lait pour la Saucisse de Morteau et Montbéliard. Dans la branche Boissons, les

marques de cidre Écusson et Loïc Raison ou encore Kerisac revendiquent leurs origines régionales, respectivement normandes et bretonnes et revêtent les labels IGP Normandie et Produit en Bretagne. De même, dans les légumes, Priméale propose différents produits IGP comme les asperges des Sables des Landes.

Déployer des chartes de qualité internes et externes

Afin de répondre aux attentes variées des consommateurs, Agrial accompagne le déploiement de chartes de qualité externes et internes dans ses différentes productions. Ainsi, dans la branche Légumes et Fruits frais déploie depuis plusieurs années les certifications Global GAP et LEAF à 100 % des salades qu'elle propose. Pour aller plus loin, en 2019, la branche a lancé sa gamme Agrilogique respectant son engagement de zéro résidu de pesticide dans les légumes (voir encadré ci-contre).

En prolongement de sa démarche Qualité Nature d'Écusson, la branche Boissons a déployé en 2019 sa charte des pomiculteurs engagés dans sa filière écoresponsable. Elle promeut des pratiques agronomiques plus respectueuses de l'environnement et une sélection de fruits pour des assemblages exigeants. 79 % des volumes de la filière sont issus de ces chartes. Par ailleurs, plus de 60 % des volumes sont inscrits dans une filière IGP Normandie, Bretagne ou AOC Calvados et Calvados Pays d'Auge.

Dans le sillage du groupe de 24 éleveurs engagés dans la démarche Agrilait – Bleu-Blanc-Cœur, la branche Lait développe progressivement des filières sans OGM que ce soit en appellation reconnue ou en démarche spécifique. Dans les autres productions animales, 85 % des porcs sont en filières qualité. 25 % des volailles de chair sont en filière Label Rouge ou plein air et l'OP déploie les chartes interprofessionnelles de bonnes pratiques en termes de sécurité sanitaire, de santé et protection animales, de zootechnie, d'environnement et de sécurité des personnes (CIPC, CIDEF). Enfin, 94 % des producteurs d'œufs représentant 65 % des volumes sont sous signe qualité Label Rouge, plein-air, sol ou Bio.

Développer le Bio

Les filières certifiées Agriculture Biologique, ou équivalents internationaux, sont particulièrement soutenues par la Coopérative tant pour leur capacité à créer de la valeur pour les adhérents qu'à apporter des références et expertises utiles pour nos activités. Agrial a inscrit le développement du Bio comme un des objectifs stratégiques de son plan Horizon 2025 et souhaite augmenter son chiffre d'affaires associé de 100 millions d'euros entre 2018 et 2025. En 2019, les branches agroalimentaires ont réalisé 31 % de l'objectif.

Plusieurs gammes et marques du Groupe sont ainsi certifiées AB comme les desserts laitiers Les 300&bio, lancés en 2018, qui ont connu une dynamique collective de promotion avec les éleveurs en 2019. L'acquisition de la charcuterie Tallec a permis à la branche Viandes d'intégrer plusieurs références Bio, et la charcuterie développe cette activité en filière avec une dizaine de producteurs Agrial. La branche Légumes et Fruits frais poursuit le développement de ses gammes Bio avec ses différentes marques Florette, Prim'bio et Créaline. Enfin la branche Boissons convertit progressivement l'ensemble de ses cidres Écusson en Bio.

Pour soutenir le développement de ces offres, la Coopérative propose des plans d'aide à la conversion aux adhérents composés d'aides financières (internes ou nationales selon la filière) pendant la période de conversion et d'un accompagnement technico-économique spécialisé. Elle développe également des gammes de semences et d'agrofouritures certifiées pour les agriculteurs Bio.

NOS INDICATEURS DE PROGRÈS ET RÉSULTATS

80 %

de matières premières locales

	Productions en filières qualité	Productions en Bio
		112 ha
	62 % des volumes en IGP ou AOC 79 % en Qualité Nature ou Pomiculteurs engagés	810 ha et 14 000 T supérieurs à l'objectif de 10 %
	100 % des salades LEAF 350 ha en Agrilogique dont 36 ha d'adhérents	345 ha dont 48 ha adhérents Vers 1500 ha en 2021
	25 % des volumes en AOP/AOC, Bleu-Blanc-Cœur ou Bio	99 ML en lait de vache 3 ML en lait de chèvre Vers 140 ML en 2022
	13 % des volumes en AOP/AOC ou Bio	
	85 % des porcs charcutiers en filières qualité	12 éleveurs, 0,7 % des animaux
	65 % des œufs en alternatif	9 éleveurs, 12 % des œufs
	25 % des volailles en Label Rouge ou Plein-air	
	7 % des bovins élevés en filières qualité	43 éleveurs, 0,5 % des animaux

AUGMENTER LES VENTES DE PRODUITS BIO DE 100 M€



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Conformément à la directive européenne 2014/95/UE et à l'ordonnance française no 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par les grandes entreprises, Agrial publie la présente déclaration de performance extra-financière, incluse dans son rapport de gestion pour l'exercice 2019. Cette déclaration comprend :

- ▶ Une description du modèle d'affaires d'Agrial ;
- ▶ L'énoncé des principaux risques suscités par l'activité de la société, ainsi que par ses relations d'affaires, ses produits et ses services au regard d'une liste de thématiques RSE ;
- ▶ La description des politiques appliquées au regard de ces risques, ou la justification de l'absence de politiques et, le cas échéant, la description des procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques ;
- ▶ Les résultats de ces politiques, incluant les indicateurs clés de performance.

A. Période retenue

La période retenue pour l'analyse, la collecte et la consolidation des informations extra-financières est l'année civile 2019, comme pour la consolidation comptable et financière d'Agrial. Certaines données environnementales, dépendantes de la réception de justificatifs par des tiers, sont relevées soit sur les douze mois glissants les plus proches disponibles, soit en réel sur la période disponible et estimées sur la période manquante. L'objectif général est de retenir une valeur de l'indicateur la plus pertinente possible sur douze mois.

B. Périmètre couvert

De manière générale, entrent dans le périmètre au prorata de la méthode d'intégration précisée dans le rapport de gestion, toutes sociétés basées en France ou hors France, détenues par Agrial à plus de 50 % ou en minoritaire avec pilotage opérationnel ou intégration globale. Les filiales détenues en minoritaire sans gestion opérationnelle de la part du Groupe sont exclues de la consolidation des indicateurs.

- ▶ Particularités pour le périmètre international : Agrial s'efforce de déployer sa démarche de progrès en faveur du développement durable à l'ensemble de ses filiales et activités hors France qui partagent toutes les valeurs du Groupe et le plan stratégique

Horizon 2025. Agrial suit leurs démarches et politiques sociales, sociétales et environnementales. Si les principaux objectifs sont partagés, certains indicateurs et plans d'actions ne sont pas suivis dans certaines entités hors France de manière homogène. Cela ne permet pas une consolidation fiable et rigoureuse des indicateurs en question. Ainsi, certaines entités sont exclues du périmètre de consolidation des indicateurs, notamment :

- ▶ Sur le volet social, de manière générale, Transagrial est exclue du périmètre faute d'un pilotage opérationnel suffisant, et Ouestmin est prise en compte en intégralité. Les entités hors France ne sont pas couvertes pour le taux de fréquence, la formation, le handicap et le taux d'emploi en zone rurale. Autres cas particuliers : pour les indicateurs formations, en France, sont aussi exclues les sociétés Jean L'Hourre, La Légumière, Nantial, Scea Des Champs, Hautbois, Terroir de Beauce, Avigros, Brasserie Lancelot, Phare Ouest, SM3 Claas, V3 Pro, Elevance, Lactamat et Agriteam, faute de données disponibles fiables.
- ▶ Pour les indicateurs environnementaux, les entités entrées ou sorties du périmètre en cours d'exercice sont exclues. De plus, faute de données sources fiables et suffisantes, les filiales américaines de la branche Boissons, les activités allemandes de la branche Lait et sénégalaises pour la branche Légumes et Fruits frais ne sont pas couvertes. Sont aussi exclues les sociétés détenues en minoritaire sans pilotage opérationnel suffisant, notamment La Légumière, Terroir de Beauce, en Légumes et Fruits frais, Sama en machinisme. En complément, faute de fiabilité de la donnée disponible, pour les indicateurs déchets, les activités Machinisme ne sont pas intégrées. Par ailleurs, l'inventaire des coproduits, sous-produits et déchets au sein du Groupe, s'il progresse en exhaustivité d'une année sur l'autre, peut, à la marge, contenir des approximations. Pour les eaux usées, certains sites de l'OP Légumes et un site laitier ne sont pas comptabilisés. Pour le transport, les filiales Nantial, Jean L'Hourre, SM3 Perriers, Lactamat, OP Légumes et le site de Dangé St Romain sont aussi exclus du périmètre des indicateurs de performance.

Pour permettre une comparaison fiable et une lecture pertinente des indicateurs sur ce périmètre, certains ont été recalculés à périmètre constant avec les exercices de référence antérieurs.

Par ailleurs, dans la branche Agricole, les indicateurs déchets des 500 silos et magasins sont extrapolés à partir un échantillon représentatif composé de 10 % des sites concernés.

Ces derniers ont été identifiés en fonction de leur taille de manière à représenter les mêmes proportions de petits, moyens et grands sites.

Au total, sauf cas particuliers précisés précédemment dans la note méthodologique ou au cas par cas dans la déclaration, le périmètre couvert par le reporting des données sociales est de 99 % des effectifs moyens du Groupe. Pour le volet environnemental, le taux de couverture est de 97 % du chiffre d'affaires.

C. Organisation de la collecte, du contrôle et de la consolidation des informations

L'entité de base de la collecte d'information est la filiale pour les informations sociales et sociétales et le site pour les informations environnementales. Pour chacune de ces trois thématiques, des référents internes sont chargés de consolider au niveau de leur branche les informations des sites ou filiales qui la composent. Les informations ainsi consolidées sont transmises après contrôle et validation aux directions développement durable et ressources humaines d'Agrial. Celles-ci effectuent à leur tour un contrôle de cohérence et consolident les informations.

Les outils de collecte et traitement des informations utilisés sont différents d'une thématique à l'autre. Pour la collecte des informations sociétales, des formulaires sont adressés aux différents contributeurs et consolidés par les référents RSE avant d'être transmis à la direction du développement durable. Pour le volet environnemental, un nouveau système de reporting RSE a été mis en place en 2019. Pour le volet social, la direction des ressources humaines utilise le logiciel de consolidation comptable et financière du Groupe.

D. Protocole

Les détails du périmètre et des modalités de cette organisation sont précisés dans un protocole rédigé par la direction du développement durable d'Agrial et partagé avec les référents internes concernés. Il est aussi transmis à l'organisme de vérification externe, en complément de la déclaration elle-même. Les éléments clés du protocole sont exposés dans la présente note méthodologique.

E. Limites méthodologiques

L'organisation mise en place pour le suivi de la stratégie de développement durable d'Agrial présente certaines limites que la direction s'efforcera de corriger pour les exercices à venir, notamment :

- ▶ Les difficultés de compréhension, de mise en œuvre et de suivi de certains indicateurs dans les sites nouvellement intégrés ou localisés hors de France. Ces entités sont identifiées afin d'être accompagnées lors des exercices suivants.
- ▶ La définition de certains indicateurs et objectifs communs est complexe pour des activités ou métiers variés et fera l'objet de travaux en 2020 avec les comités internes transversaux concernés afin de compléter la feuille de route de développement durable d'Agrial Horizon 2025.

F. Contrôle externe de la déclaration de performance extra-financière

Agrial a fait vérifier la conformité de sa déclaration de performance extra-financière et la sincérité des informations qu'elle contient par le cabinet PricewaterhouseCoopers, organisme tiers indépendant vérificateur qui intervient déjà en tant que commissaire aux comptes d'Agrial. Son rapport d'assurance et avis motivé sur la conformité et la sincérité des informations publiées dans la présente déclaration sont disponibles à la page suivante. Vu le contexte réglementaire, le périmètre de la vérification inclut des données sociales, sociétales et environnementales. Le travail de vérification a porté sur la qualité des processus et la fiabilité des informations sélectionnées pour le calcul des indicateurs clés de performance.

Définitions :

- ▶ **Les effectifs inscrits** incluent les salariés en contrat à durée indéterminée ou déterminée pour Agrial ou une de ses filiales au 31 décembre et ne tiennent pas compte des intérimaires.
- ▶ **Les effectifs moyens Équivalent Temps Plein** tiennent compte des salariés en contrat à durée indéterminée ou déterminée pour Agrial ou une de ses filiales et des intérimaires et contrats saisonniers et sont calculés ainsi : Temps de travail contractuel* - déduction des entrées ou sorties en cours de mois (calculé au prorata).

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du Groupe

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Agrial Société Coopérative Agricole (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- ▶ la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- ▶ la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- ▶ le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- ▶ la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 2251 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- ▶ nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- ▶ nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 2251021 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ▶ nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- ▶ nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- ▶ nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- ▶ nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- ▶ nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- ▶ nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- ▶ nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, et couvrent entre 12% et 24% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- ▶ nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- ▶ nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et février 2020 sur une durée totale d'intervention de 8 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions du Développement Durable Groupe, des Normes et de la Consolidation Corporate ainsi que des Ressources Humaines.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, et compte tenu des limites présentées dans la Note méthodologique de la déclaration, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 21 février 2020

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département
Développement Durable

¹ Pour les informations environnementales : Brient Antrain (France), Station de légumes St Georges de Gréhaigne (France), Usine 4G de Saint Pol (France), Florette Wigan (Angleterre), Centre SEM (France), HCl Herbignac (France), Soignon (France), Le Theil (France), Aston Manor (Angleterre) et Terre de France - Mery sur Seine (France) (ce dernier site n'a été audité que sur les indicateurs déchets)

Pour les informations sociales : FFGMS (France), Mâcon (France), Saint Pol (France), Créaline (France), Florette France Food Service (France), Floreales Holding (France), Sofia (France), Brient (France), Capra (Belgique), Fromental (Espagne), Van Oers (Pays-Bas), Van Oers (Sénégal)

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations quantitatives (résultats, notamment indicateurs clés de performance) :

Accompagner les agriculteurs dans la réussite de leur métier

- ▶ Nombre de jeunes agriculteurs ayant rejoint le Plan Jeunes Agriboost
- ▶ Résultat redistribué aux adhérents

Agir pour la sécurité, la qualité de vie au travail et le développement de nos collaborateurs

- ▶ Taux de déploiement interne du Code de conduite
- ▶ Part de nos principaux fournisseurs hors matières premières adhérant à la Charte d'Achats Responsables Agrial ou équivalents
- ▶ Effectifs moyens et inscrits, et Répartition par âge et par sexe
- ▶ Taux de formation (CDI/CDD en France)
- ▶ Nombre de contrats de formation
- ▶ Part des effectifs inscrits bénéficiant d'une instance représentative du personnel
- ▶ Taux de fréquence des accidents (CDI/CDD en France)
- ▶ Part des effectifs inscrits France en situation de handicap

Contribuer au dynamisme de nos territoires ruraux et de la vie locale

- ▶ Part des effectifs moyens employés en zone rurale en France

Préserver les ressources naturelles

- ▶ Volumes de sous-produits et déchets ; Part des sous-produits & déchets ultimes, éliminés ; Part des sous-produits & déchets recyclés ou réutilisés
- ▶ Consommations d'eau
- ▶ Volumes des eaux usées et répartition par type de traitement

Contribuer à la lutte contre le changement climatique

- ▶ Consommations d'énergie et Mix énergétique
- ▶ Économies annuelles de gaz et d'électricité
- ▶ Nombre de sites impliqués dans la démarche Franklin à date
- ▶ Consommation de carburant des flottes d'Agrial par type de transport

Respecter le vivant et la biodiversité

- ▶ Part des élevages adhérant aux chartes interprofessionnelles de bonnes pratiques d'élevages (par filières)
- ▶ Part des élevages ayant suivi un diagnostic BEA (par filières)
- ▶ Hectares de cultures suivies avec Farmst
- ▶ Part des surfaces en vergers de l'OP engagées dans une des filières « Qualité Nature Écusson », « Pomiculteurs engagés », Bio ou en conversion Bio

Bien nourrir les Hommes

- ▶ Part des sites agroalimentaires dotés d'au moins une certification Qualité, Hygiène, Sécurité
- ▶ Taux de sucre du produit Danao

Développer les filières de qualité et locales

- ▶ Pourcentage de la production en filière Qualité/locale telles que AOC, AOP, Bleu Blanc Cœur ou Bio (Branche Lait)

Informations qualitatives (actions et résultats) présentées dans les sections suivantes :

- ▶ Accompagner les agriculteurs dans la réussite de leur métier
- ▶ Agir pour la sécurité, la qualité de vie au travail et le développement de nos collaborateurs
- ▶ Contribuer au dynamisme de nos territoires ruraux et de la vie locale
- ▶ Préserver les ressources naturelles
- ▶ Contribuer à la lutte contre le changement climatique
- ▶ Respecter le vivant et la biodiversité
- ▶ Bien nourrir les Hommes
- ▶ Développer les filières de qualité et locales

Ce rapport est édité par la **Direction du développement durable du Groupe Agrial.**

Crédits photos : Philippe Delval, Atypix, Julien Hélie, Pauline Pasquette, Agrial, Eurial.

Conception : klub®

Impression : ce rapport a été imprimé par TPI sur un papier certifié PEFC. L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert ; il s'engage à agir de manière concrète et continue pour réduire les émissions polluantes, tout en économisant les ressources naturelles.





**DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE
2019**

4, rue des Roquemonts - CS 35051
14050 CAEN Cedex 4
02 31 45 43 43

www.agrial.com